

CHAPITRE II

Les démarches et les stratégies méthodologiques

Les objectifs de l'étude

Notre étude consiste à reconstruire et à analyser les trajectoires d'enfermement carcéral de sept femmes autochtones du Québec. De manière plus précise, il s'agit : 1) de décrire et de comprendre l'expérience d'enfermement carcéral des femmes autochtones et 2) de comprendre les effets de cet enfermement dans les trajectoires de vie des femmes autochtones. Ces deux objectifs permettent de recueillir des informations tant d'ordre factuel que subjectives des acteurs.

De façon plus spécifique, le premier objectif permet de comprendre à quel moment se sont produites les rencontres avec l'établissement carcéral (événements-clés) au cours de la trajectoire de vie des participantes, les représentations que les femmes autochtones entretiennent à l'égard de leur expérience carcérale, les conditions générales de détention, l'utilisation du temps de détention et, enfin, les interactions entre différentes catégories d'acteurs. Dans le cas où une participante a connu de multiples expériences d'enfermement, nous avons collecté les données factuelles de manière chronologique et avons exploré en profondeur chacune d'entre elles afin de voir s'il se produisait des transformations quant aux dimensions que nous venons d'exposer.

En ce qui concerne le second objectif de recherche, il vise à mieux comprendre les effets et les conséquences du passage dans l'établissement carcéral sur la suite de la trajectoire sociale des femmes (le rapport à la famille, à l'éducation, la santé, le travail, les conditions socioéconomiques). Pour parvenir à cet objectif, il nous faut resituer les expériences carcérales dans l'ensemble de la trajectoire de vie des femmes autochtones. C'est pourquoi nous avons choisi de saisir les conditions du milieu d'origine, les ruptures avec les espaces d'insertion, l'expérience de l'enfermement carcéral et les conditions de sortie. Bien entendu, cet objectif est analysé en relation avec le premier objectif de façon à nous permettre de saisir dans son ensemble la trajectoire sociocarcérale. Les deux objectifs visent à savoir dans quelle mesure l'expérience de détention renforce, neutralise ou bien atténue le processus d'exclusion des participantes autochtones.

La justification des choix méthodologiques

Notre étude sur la reconstruction des trajectoires d'enfermement carcéral des femmes autochtones au Québec en est une qui accorde une place centrale aux acteurs sociaux, à leurs expériences, à leurs points de vue et à leurs représentations. Nous établissons ainsi le postulat que l'interprétation des phénomènes sociaux ne peut être construite qu'en fonction du sens subjectif donné par les acteurs (Ghiglione et Matalon, 1978; Deslauriers et Kérisit, 1997). Selon Marshall et Rossman (1989), la méthodologie qualitative est particulièrement utile pour étudier les processus complexes, puisqu'elle permet de découvrir non seulement les régularités, mais aussi les discontinuités, les changements et les transitions qui se produisent dans les parcours de vie des acteurs sociaux (Deslauriers et Kérisit, 1997). Comme notre objectif est de comprendre ce qui conduit les femmes autochtones à vivre une expérience carcérale et les effets de celle-ci dans leur vie, il fallait une méthodologie qui nous permette de saisir les trajectoires carcérales des participantes autochtones dans tout son dynamisme.

En privilégiant la profondeur plutôt que l'étendue des phénomènes sociaux (Poupart, 1979-1980), la méthodologie qualitative permet également de découvrir le sens des actions et les stratégies déployées par les acteurs (Deslauriers et Kérisit, 1997). La mise au jour de tels aspects nous donne ainsi à voir le rôle et la place qu'occupent les femmes autochtones au sein des différents espaces de vie qui structurent leur cheminement et leurs trajectoires carcérales. C'est donc en fonction du degré de profondeur des données qu'elle permet d'atteindre et de sa visée compréhensive des phénomènes sociaux que l'approche qualitative est devenue la méthodologie la plus appropriée pour répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Le récit de vie comme forme d'entretien

Le récit de vie est un type d'entretien qualitatif approfondi. Il constitue une forme d'entrevue qui a des visées plus larges et plus exhaustives que les entretiens non directifs et semi-directifs que l'on utilise habituellement dans le cadre des études ayant recours aux méthodes qualitatives (Combessie, 1996). Afin d'avoir une meilleure idée de cette forme singulière d'entrevue, il convient d'examiner certains éléments de définition, de cerner la création de cet outil et enfin de montrer quels types de données il permet de saisir.

Le récit de vie : une définition

Contrairement à d'autres formes d'entrevues qualitatives, il existe différents termes pour désigner le récit de vie. Alors que certains auteurs parlent de « récit de vie » (Denzin, 1970; de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994; Bergier, 1996), d'autres utilisent plutôt la notion d'« histoire de vie » (Bertaux, 1980), de life histories (Bennett, 1981), de life narrative, de life stories (Wallace, 1994), ou encore, d'« autobiographie » et d'« approche biographique » (Balan et Jelin, 1980; Ferrarotti, 1980; Houle, 1997). Cette diversité a des conséquences importantes lorsqu'il s'agit de conceptualiser cette forme particulière d'entrevue. Le travail de conceptualisation est d'autant plus ardu lorsque l'on tient compte du fait que certains auteurs différencient chacun des termes (Bertaux, 1980), alors que d'autres semblent plutôt rallier l'ensemble des termes sous un même vocable (Deroy-Pineau, 1987; Mucchielli, 1996).

L'analyse des travaux méthodologiques traitant du récit de vie permet par ailleurs de constater l'absence de consensus autour de la définition du récit de vie. Simeoni (1988, p. 32), par exemple, définit le récit de vie comme étant : « la vie racontée, narrée par son propre agent. Le récit de vie figure la vie et il est discours ». Pour Chalifoux (1986, p. 279), le récit signifie plutôt « un récit qui raconte l'expérience de vie d'une personne ». Et selon Mucchielli (1996, p. 199), le récit de vie constitue « une méthode de recueil et de traitement de récits obtenus auprès de personnes rapportant leur vécu quotidien, passé ou présent ».

Étant donné l'absence de consensus autour des termes et des définitions, nous avons choisi de privilégier la notion de récit de vie parce que ce terme est l'expression la plus fréquemment utilisée dans la littérature. En ce qui concerne sa définition, nous avons choisi celle que propose Denzin (1970, p. 328), qui stipule que le récit de vie est « l'histoire d'une vie ou d'un segment de vie telle que la personne qui l'a vécu la raconte ». Bien que cette définition ne fasse pas l'objet d'un consensus général et qu'elle reflète la tendance à l'élargissement de la notion de récit de vie, elle constitue tout de même une des définitions dont parlent souvent les études ayant recours à ce type de matériau de recherche (Bertaux, 1980; Poirier et collab., 1983; de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994; Bergier, 1996). C'est pourquoi nous l'avons retenue dans le cadre de notre étude.

L'émergence et la progression du récit de vie

Bien qu'il soit difficile de retracer avec précision depuis quand les scientifiques utilisent le récit de vie comme instrument privilégié de collecte de données, la littérature méthodologique indique néanmoins que les historiens et les anthropologues ont recouru à ce type de matériau depuis déjà fort longtemps. Déjà en l'an 1913, on cite le nom de Radin en anthropologie (Van Outrive, 1997). À cette époque, on voit émerger les premières réflexions méthodologiques concernant la nécessité d'organiser et de conceptualiser ce type de matériau, puisque ce dernier, dit-on, ne parle pas de lui-même (Dollard, 1935, cité dans Van Outrive, 1997).

Très rapidement, la sociologie se sent concernée par le récit de vie. Cela non seulement en raison de la diversité des objets et des problèmes sociaux qu'il permet de comprendre, mais aussi pour la richesse des données qu'on peut embrasser. C'est à l'initiative de l'École de Chicago des années 1920 à 1940, fondatrice de la sociologie empirique américaine et préoccupée entre autres par le développement de la délinquance urbaine dans son rapport avec l'immigration (Legrand, 2000), que le récit de vie devient un type de matériau privilégié. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'est publiée en 1918 l'étude de Thomas et Znaniecki, *The Polish Peasant in Europe and America*. Il s'agit d'une étude portant sur le récit autobiographique de Waldeck, un jeune immigrant polonais, et

d'autres membres de sa famille. Comme suite à cette publication, l'École de Chicago produit de nombreuses recherches utilisant le récit de vie, mais dans le cadre d'une étude plus vaste sur la ville et ses transformations (Combessie, 1996). Bien que le récit de vie ait constitué à cette époque un matériau de toute première importance, son intérêt réside surtout dans son application aux problématiques de déviance, de délinquance et de marginalité.

Les auteurs ayant tenté de retracer l'historique de l'utilisation des récits de vie s'entendent sur le fait que leur usage est inhérent au sort qu'ont connu les méthodes qualitatives à travers les différentes époques (Van Oustrive, 1997; Luken et Vaughan, 1999; Legrand, 2000). Ainsi, à partir des années 1940 et jusqu'à la fin des années 1950, on constate la montée en flèche des méthodes quantitatives et du courant structuro-fonctionnaliste. Ce courant produit de nombreuses études ayant tenté d'expliquer la criminalité. Qu'on pense par exemple aux travaux de Merton (1938) ou à ceux de Shaw et Mac Kay (1942), pour ne nommer que ceux-là. Dans un tel contexte, l'utilisation des récits de vie ne présente pas vraiment d'intérêt et ne persiste que de manière marginale. Au plus, ils servent lors d'enquêtes pilotes ou de recherches exploratoires (Chalifoux, 1986).

Au début des années 1960, la sociologie connaîtra des bouleversements idéologiques importants. On assiste au déclin de l'hégémonie structuro-fonctionnaliste et des méthodes quantitatives pour faire place à l'émergence du courant constructiviste sous la houlette de Garfinkel, Berger, Luckman et Cicourel (Xiberras, 1998). Au sein de ce courant, on veut donner la parole aux gens marginalisés. C'est d'ailleurs cet intérêt qui a rendu possible la redécouverte du récit de vie (Poirier, 1983). Ainsi, on reconnaît que les savoirs des gens ont une valeur sociologique. Les acteurs sociaux ne sont plus considérés comme des sujets, mais plutôt comme des informateurs-clés pour comprendre les phénomènes sociaux (Bertaux, 1980).

C'est après plus de vingt ans d'utilisation exploratoire des récits de vie que Becker (1963), auteur de la seconde génération de l'interactionnisme symbolique, redonnera un autre usage au récit de vie dans le cadre d'une étude sur les fumeurs de marijuana. La recherche de Becker pose le problème de la déviance différemment et met en scène des éléments qui avaient été négligés dans le cadre des travaux de recherche d'inspiration positiviste. La compréhension de tels éléments devait donc se faire inévitablement par le recours à d'autres types de matériaux que ceux utilisés par les structuro-fonctionnalistes. L'étude sur les fumeurs de marijuana met ainsi en valeur toute la richesse que le récit de vie peut comporter en allant recueillir l'évaluation subjective des gens, leurs expériences sociales et leurs interactions. En s'inspirant de la notion de « carrière » de Hughes (1958), de l'École de Chicago, Becker montre la valeur du récit de vie pour saisir de l'intérieur le processus, dans toute sa temporalité, qui conduit à l'étiquette de « déviance » (Xiberras, 1998)¹⁷. Soulignons que d'autres auteurs comme Goffman (1968; 1975) ont également contribué à la redécouverte du récit de vie durant cette période où l'interactionnisme s'impose. Ce que nous devons retenir de l'utilisation des récits de vie dans le champ de la sociologie, à tout le moins jusqu'aux années 1970, c'est que bien que l'on ait vanté la diversité des objets qu'il permettait de couvrir, le récit de vie est demeuré un matériau qui sert à exploiter les thèmes de la délinquance et de la déviance.

Au cours des années 1970 et 1980, l'usage du récit de vie s'échappe de la sociologie de la déviance pour atteindre d'autres disciplines comme l'éducation, la psychologie et la sociologie du travail. Alors que dans le domaine de l'éducation certains utiliseront le récit de vie pour retravailler les pratiques d'intervention sociale (Pineau, 1986), les psychologues, quant à eux, proposent à leurs patients de parcourir leur vie grâce à cet outil, (Legrand, 2000). Par de telles reconstitutions, les psychologues cliniques mettent le doigt sur les souffrances, notent les perceptions des patients et s'efforcent de découvrir la genèse et le sens biographique de ces souffrances. Le récit de vie atteint aussi d'autres secteurs de la sociologie, notamment celui de la sociologie du travail. Par exemple, au début des années 1980, Bertaux et Bertaux-Wiame (1981) vont utiliser le

¹⁷ Il faut se garder de croire que Becker est l'initiateur de l'analyse des processus ; les tenants de l'École de Chicago et de l'approche structuro-fonctionnaliste ont contribué largement au développement de la notion de processus.

récit de vie pour étudier la survie de la boulangerie artisanale dans le contexte de la concurrence de l'entreprise industrielle de la boulangerie en France. Ces quelques exemples permettent de bien voir l'ampleur de l'éclatement qu'a connu le récit de vie. C'est à partir de ces années que le récit de vie cessera d'être monopolisé par les sociologues de la déviance et le domaine de la criminologie.

Le rayonnement du récit de vie

Vers la fin des années 1970, les scientifiques éprouvent le besoin de formaliser leurs savoirs sur le récit de vie comme matériau primaire de collecte de données. En 1978, une section Biographie et Société fut fondée et deux revues spécialisées voient le jour, soit *Life story / Récits de vie* et *Oral History*. Les protagonistes les plus connus de ces publications sont Bertaux et Kohli. Elles deviendront rapidement une source de diffusion des savoirs et d'informations privilégiées pour quiconque veut entreprendre une recherche utilisant le récit de vie.

De nos jours, le récit de vie est utilisé dans une multitude de champs d'application. La littérature indique toutefois que les années 1980 et 1990 auront été extrêmement productives d'études sociologiques traitant des thèmes de l'exclusion, de la marginalisation et de la pauvreté sous l'angle du récit de vie (domaine qui nous intéresse plus particulièrement compte tenu de l'objet de notre étude). En effet, le récit de vie est utilisé tant pour explorer les contextes marginaux constituant le monde des exclus (Ferrarotti, 1983) et l'univers de la précarité et du chômage (Desmarais et Grell, 1986) que le vécu de l'expérience du chômage chez les ouvriers (Desmarais, 1989). D'autres études, quant à elles, mettent plutôt en lumière les processus de discrimination, de marginalisation et d'exclusion des personnes assistées sociales au Québec (de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994; McAll, 1995), ou encore, les parcours d'insertion (Demazière et Dubar, 1997) et de réinsertion de différentes catégories d'acteurs sociaux (Bergier, 1996). Notre étude sur les trajectoires d'enfermement carcéral des femmes autochtones s'inscrit dans le cadre des travaux de recherche qui tentent de saisir le processus d'exclusion en utilisant le récit de vie.

Le récit de vie : ce qu'il permet de comprendre

De manière générale, les auteurs s'entendent autour d'une série d'éléments spécifiques du récit de vie qui, rassemblés, offrent un certain nombre de repères théoriques et épistémologiques. Une des spécificités est celle de l'articulation entre l'individu, la société et l'histoire. Ainsi, selon certains auteurs comme Ferrarotti (1983), le récit de vie est un outil qui permet de sortir de l'opposition individu-société dans la mesure où « chaque individu représente la réappropriation singulière de l'univers social et historique qui l'environne. Ainsi, nous pouvons connaître le social en partant de la spécificité irréductible d'une praxis individuelle. » (Ferrarotti, 1983, p. 34). En plus de permettre de sortir de l'opposition individu-société (Balan et Jelin, 1980), les auteurs s'accordent également à dire que le récit de vie donne aussi accès à l'histoire de la vie sociale. À ce sujet, Deroy-Pineau (1987, p. 192) stipule que « le récit personnel est relié à l'histoire d'une société (...) l'ensemble des récits de vie des gens est un microcosme de l'histoire de l'époque. » Bertaux (1980) résume ce rapport dialectique en mentionnant que le récit de vie des individus constitue le symptôme des processus macrosociologiques. Quant à Balan et Jelin (1980), ils affirment plutôt que l'acteur social est situé historiquement.

Le récit de vie permet également de saisir un autre rapport dialectique, soit celui entre déterminants et créativité des acteurs. Ainsi, plusieurs auteurs dont Ferrarotti (1983, p. 24) affirment que « le récit de vie rend possible la mise à jour du rapport dialectique entre le poids des déterminants sociaux qui façonnent ou conditionnent la trajectoire individuelle des gens et le rapport des acteurs à ces déterminants, leur créativité propre ». Cette spécificité du récit de vie nous permet donc de mettre au jour dans les trajectoires pénales des femmes autochtones non seulement ce qui cause le mouvement des trajectoires pénales et sociales de celles-ci, mais aussi la marge de manœuvre et les stratégies que les participantes mettent de l'avant pour affronter ces déterminants.

La littérature sur les récits de vie est également riche en enseignement sur le type de données qu'ils permettent d'aller chercher. Ainsi, McAll et White (1996, cité dans Ulysse et Millien, 1997, p. 62) mentionnent ceci :

L'utilisation des trajectoires de vie permet de décrire les parcours existentiels de certains groupes sociaux, de recréer les contextes sociaux dans lesquels les acteurs évoluent, de présenter les stratégies mises en place par les acteurs pour affronter leurs conditions de vie, les finalités des actions et les barrières auxquelles sont confrontés les acteurs sociaux dans la poursuite de leurs finalités.

Dans sa recherche sur la boulangerie artisanale, Bertaux (1980) mentionne, quant à lui, que le récit de vie permet d'observer les brisures (ou les ruptures) provoquées par des forces extérieures, de même que de saisir la linéarité ou bien les mouvements circulaires des trajectoires. Kellerhals et collab. (1983) ajoutent que le récit de vie trouve toute sa richesse en ce qu'il permet de saisir le point de départ et le point d'arrivée d'une trajectoire de vie. Selon ces derniers, le récit de vie permet également de suivre la trajectoire des individus dans toute sa temporalité. Plus précisément, il s'agit de rendre compte de la réalité vécue, de découvrir les rencontres ou les non-rencontres qui créent des mouvements dans les trajectoires de vie (Bourdieu, 1979; de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994; Bergier, 1996; Leclerc-Olive, 1997), de saisir les événements-clés et leur impact sur la vie des gens et, enfin, d'être à l'affût des dynamiques et des enchaînements événementiels pour bien comprendre les mouvements qui se dessinent au sein des trajectoires sociocarcérales des femmes autochtones. C'est justement cet ensemble de dimensions que notre étude sur les trajectoires d'incarcération des femmes autochtones cherche à mettre en évidence.

Dans une recherche portant sur les processus d'urbanisation de la population autochtone, Montpetit (1989) affirme qu'en plus de donner accès aux différents territoires et lieux que traversent les populations au cours de leur existence, le récit de vie offre l'occasion de capter les changements dans la qualité de vie ainsi que les transitions que peuvent connaître les individus. Balan et Jelin (1980) font également ressortir le fait que les récits de vie, par la complexité des données qu'ils révèlent, obligent le chercheur à mettre en relation plusieurs sphères de la vie des individus telles que la famille, l'éducation et le travail. Ce dernier aspect revêt une grande importance pour nous,

puisque dans le cadre de notre étude, nous devons tenir compte de l'ensemble des sphères de la vie des femmes si l'on veut bien contextualiser le passage dans les établissements d'enfermement carcéraux et les impacts qui en découlent.

L'autre dimension intéressante mentionnée par certains auteurs (Balan et Jelin, 1980; Deroy-Pineau, 1987; Besozzi, 1999) est celle que le récit de vie permet, d'une part, de collecter des informations sur la marge de manoeuvre et la marge de choix qui s'offre à l'action et, d'autre part, d'observer les effets des perceptions sur l'action des individus.

En ce sens, le récit de vie devient un outil de collecte de données des plus privilégiés pour comprendre les trajectoires d'enfermement carcéral des femmes autochtones. Bien entendu, ce portrait n'est pas exhaustif. Nous avons plutôt choisi de sélectionner les dimensions qui se rattachent le plus aux objectifs et aux sous-objectifs de notre recherche.

Notre terrain de recherche

La négociation de notre terrain de recherche est sans aucun doute l'étape la plus difficile que nous ayons dû traverser au cours de cette étude. Cette étape a duré plus de deux ans, soit de septembre 2000 à octobre 2002. Afin d'accéder aux femmes autochtones ayant connu des expériences d'enfermement carcéral, nous avons tout d'abord fait appel aux trois organismes oeuvrant auprès des femmes autochtones à Montréal, soit le Centre d'amitié autochtone de Montréal, le Foyer pour femmes autochtones de Montréal et l'Association des femmes autochtones du Québec. Nous avons rencontré les responsables de ces organismes afin de leur expliquer notre projet de recherche et de solliciter leur collaboration. Lors de ces rencontres, les membres des trois organismes nous ont mentionné qu'ils voulaient prendre quelque temps pour réfléchir à leur participation à ce projet. Après quelques semaines, nous avons tenté d'obtenir à plusieurs reprises leur décision, mais en vain. Nous avons donc décidé de nous tourner vers d'autres milieux et organismes afin de pouvoir joindre des femmes autochtones.

Conformément aux procédures, nous avons fait une demande auprès du Service correctionnel du Québec afin d'obtenir l'autorisation de contacter les femmes autochtones dans les prisons du Québec. Après avoir obtenu ces autorisations, nous avons téléphoné aux membres de la direction de ces institutions pour leur présenter l'objet de notre étude et obtenir un rendez-vous. Lors de ces rencontres, nous en avons profité pour leur remettre une copie de notre projet d'étude, de manière à ce qu'ils puissent être bien informés de son contenu et nous poser des questions si le besoin s'en faisait sentir. Après six mois d'attente, nous avons finalement obtenu toutes les autorisations nécessaires afin d'accéder aux femmes autochtones incarcérées. La direction des établissements de détention a pris quelque temps pour aviser les autres membres du personnel de notre étude et voir dans quelle mesure il serait possible de dresser une liste de femmes autochtones susceptibles d'y participer. Une fois ces étapes franchies, nous avons pu commencer à explorer notre terrain de recherche.

Pendant les mois d'attente nécessaires à l'obtention des autorisations, nous avons parcouru certains quadrilatères du centre-ville de Montréal afin de trouver des femmes autochtones susceptibles de vouloir participer à notre recherche. Par ce travail de terrain, nous désirions rencontrer des femmes autochtones ayant connu une ou des périodes d'incarcération au cours des trois dernières années.

La justification des lieux de recrutement

Nous avons décidé de rencontrer les femmes autochtones au sein des prisons pour femmes du Québec. Notre choix des prisons¹⁸ (Maison Tanguay, Centre de détention pour femmes de Québec) repose plus particulièrement sur deux raisons. D'abord, puisque les données statistiques montrent que les femmes autochtones sont surreprésentées au sein des établissements de détention au Québec, nous savions que ces lieux nous permettraient d'accéder plus facilement à notre population et nous donnaient la possibilité de rencontrer une population diversifiée en termes de trajectoires

¹⁸ En raison du trop petit nombre de femmes autochtones détenues au sein du pénitencier de Joliette, nous n'avons pu obtenir les autorisations nécessaires nous permettant de les rencontrer.

carcérales. Trois femmes autochtones ont été rencontrées au sein des établissements de détention.

Dans le but de maximiser la diversité des trajectoires carcérales, nous avons diversifié les lieux de recrutement en sillonnant certains parcs et rues du centre-ville de Montréal afin de rencontrer des femmes autochtones qui avaient connu des expériences d'incarcération au cours des trois dernières années. Ayant déjà recruté des femmes autochtones dans ce secteur dans le cadre d'une autre étude portant sur l'urbanisation des femmes autochtones (Jaccoud et Brassard, 2003), nous avions une bonne idée des endroits où nous pourrions être en contact avec des femmes autochtones. C'est après trois mois que nous avons pu trouver quatre femmes autochtones désireuses de participer à notre recherche.

Le contexte dans lequel naissent les données empiriques est un aspect important de la collecte des informations. Bien qu'il n'y ait pas de contexte de production idéal, le chercheur doit, dans la mesure du possible, tenter de minimiser les effets que peuvent produire le contexte sur la qualité des données rassemblées. Les lieux où nous avons recruté les femmes ont parfois posé certains problèmes auxquels nous avons dû nous adapter. Ainsi, lorsque l'on compare les récits des deux groupes de femmes autochtones échantillonnées (celles qui étaient incarcérées et celles qui étaient en liberté), on observe que les propos de certaines femmes incarcérées étaient teintés d'un peu plus de méfiance et de retenue que le discours de celles qui étaient libres. Certaines justifiaient leur attitude en disant qu'elles craignaient que les autorités carcérales puissent entendre leur histoire et leurs propos. Bien que des salles spécialement aménagées aient été mises à notre disposition, ce contexte n'arrivait tout de même pas à rassurer certaines participantes du caractère confidentiel des entrevues. Afin de minimiser les effets du contexte dans lequel se déroulaient les entretiens, nous avons pris tout le temps qu'il fallait pour rassurer les participantes et établir un lien de confiance et d'ouverture.

Le recrutement dans les aires du centre-ville ne s'est pas réalisé sans poser certains défis. En effet, la fréquentation assidue des parcs, de certaines entrées de métro et des lieux plus fortement fréquentés par les femmes autochtones a parfois suscité de la méfiance et de la curiosité de la part des gens qui se trouvaient sur place. D'ailleurs, il est arrivé à quelques reprises qu'on nous prenne pour un agent double de la police. L'explication des motifs justifiant notre présence a toutefois dissipé les doutes.

L'autre difficulté qui résulte du recrutement dans ces lieux est de maintenir le contact avec les femmes autochtones durant toute la période nécessaire à la reconstruction des récits de vie. En effet, les aires du centre-ville que nous avons privilégiées (les parcs, les entrées de métro et les ruelles) sont fréquentées par des femmes autochtones qui n'ont bien souvent pas de domicile fixe, qui se déplacent constamment d'un endroit à l'autre, ou encore, qui sont aux prises avec des problèmes de surconsommation d'alcool et/ou de drogues. Aussi, il nous arrivait fréquemment de perdre de vue certaines participantes pour ne les retrouver que des mois plus tard. À quelques reprises, nous avons également dû mettre fin aux entrevues en raison des problèmes de surconsommation d'alcool de certaines participantes ou, tout simplement, parce que certaines ne nous reconnaissaient pas d'une fois à l'autre. En raison de ces impondérables, nous avons dû consacrer plus de temps à la collecte de données que ce que nous avions prévu.

La stratégie d'échantillonnage

La stratégie d'échantillonnage que nous avons privilégiée correspond à une forme d'échantillonnage par cas multiples, soit l'échantillonnage par homogénéisation. Ainsi, ce n'est pas tant le principe de la diversification externe qui s'applique, mais plutôt celui de la diversification interne (Pires, 1997). Ce que nous cherchons avant tout, c'est la diversification des trajectoires carcérales des femmes autochtones plutôt que la représentativité scientifique au sens statistique du terme.

Étant donné que nous souhaitions comparer les trajectoires carcérales, nous avons construit notre population en fonction de critères tels que l'âge, le statut civil, la nation d'appartenance, le nombre d'enfants, le niveau de scolarité et, enfin, le milieu d'origine.

Compte tenu du fait que nous cherchions à obtenir une diversité de trajectoires d'enfermement carcéral de femmes autochtones, nous avons également privilégié certains critères plus adaptés à l'objet de notre étude. Parmi les variables propres au groupe qui étaient susceptibles d'influer sur la trajectoire carcérale, deux nous sont apparues plus importantes que les autres, soit la fréquence des expériences d'incarcération et la durée des sentences d'incarcération. C'est donc en fonction de ces deux variables, en plus des critères généraux, que nous avons sélectionné notre population.

En ce qui a trait au principe de saturation du matériel, bien que certaines catégories d'analyse commençaient à réapparaître lors des dernières trajectoires d'incarcération des femmes (indice que la saturation interne a été atteinte), la taille de notre échantillon ne nous a toutefois pas permis d'atteindre le point de saturation des données. Même si cette situation limite la validité externe de notre étude en ce qui concerne d'autres populations, nous croyons que certains résultats de notre recherche peuvent être généralisés à d'autres femmes autochtones ayant connu des expériences d'incarcération. Soulignons toutefois que la généralisation des données qu'a permis de rassembler le récit de vie s'apparente à l'étude de cas.

La technique d'échantillonnage

Compte tenu des milieux de recrutement que nous avons privilégiés, nous avons eu recours à deux techniques d'échantillonnage. Pour ce qui est de la sélection des femmes autochtones au sein des établissements carcéraux, ce sont les membres du personnel désignés par les établissements qui ont effectué les choix après avoir pris connaissance de nos critères de sélection. Nous aurions cru que cette contrainte aurait grandement influé sur le type de femmes sélectionnées. Ainsi, les personnes choisies par le personnel auraient pu être celles qui avaient un passé carcéral plus significatif ou bien celles qui montraient une plus grande facilité à s'exprimer sur le sujet. Nous avons toutefois été surprise de la diversité des recommandations, rendue possible grâce à une bonne collaboration des membres du personnel en poste. Par exemple, lorsque nous jugions que certaines participantes avaient le même profil qu'une personne que nous avions déjà

rencontrée, les responsables n'hésitaient pas à nous suggérer une autre femme qui présentait des caractéristiques singulières et diversifiées.

Notre technique d'échantillonnage pour notre recherche sur le terrain réalisée au centre-ville de Montréal a été différente. Après avoir parcouru pendant quelques semaines les rues du centre-ville pour tenter de trouver des volontaires, nous avons rapidement pris conscience que l'objet même de notre étude était un sujet très délicat pour les femmes autochtones. Après avoir essuyé quelques refus de participation, nous avons demandé la collaboration du centre pour femmes Chez Doris. Informées de nos principaux critères d'échantillonnage, les intervenantes de cet organisme se sont tournées vers les femmes autochtones qu'elles connaissaient ou vers celles qui avaient vécu des expériences d'enfermement carcéral. Après un seul contact initié par les intervenantes de Chez Doris, les femmes autochtones se sont mises d'elles-mêmes à nous suggérer des connaissances qui avaient des choses à dire sur cette question. Nous avons donc opté pour la stratégie boule de neige pour sélectionner les dernières participantes.

La collecte des données

La reconstruction des trajectoires carcérales de chacune des femmes autochtones s'est effectuée dans le cadre de quatre à sept rencontres d'une durée de une heure trente à deux heures chacune. La réalisation des entretiens s'est étendue entre décembre 2000 à septembre 2002. Chaque entretien a été enregistré et le contenu des enregistrements transcrit intégralement aussitôt la rencontre terminée). Ainsi, au moment de réaliser la dernière entrevue, nous avons mis les trajectoires carcérales sur papier pour que les participantes puissent retoucher une dernière fois le contenu des entrevues ou bien modifier l'ordre chronologique de certains événements. Nous avons rémunéré en argent les participantes à raison de vingt dollars par entrevue.

Avant de commencer chaque rencontre, nous prenions quelques minutes avec les femmes pour tout simplement détendre l'atmosphère et établir un lien minimal de confiance. Si nous sentions qu'une participante n'était pas à l'aise, nous n'hésitions pas à prendre du temps supplémentaire avec elle avant d'entreprendre l'entrevue. Par la

suite, nous présentions à chaque interviewée la nature de notre étude ainsi que les objectifs qui s'y rattachent. Une fois que les interviewées avaient bien saisi ce dont il était question, nous leur demandions l'autorisation d'enregistrer l'entretien. Nous leur précisions que le but de l'enregistrement était de rester au plus près de leurs propos et que les enregistrements étaient d'une grande aide lors de l'analyse du matériel. Par la même occasion, nous confirmions aux interviewées le caractère confidentiel et anonyme des entrevues et nous leur mentionnions que les cassettes seraient détruites après l'analyse du matériel. Enfin, nous rappelions à chacune qu'elle était libre en tout temps de mettre fin à l'entrevue et de ne pas aborder les thèmes avec lesquels elle n'était pas à l'aise. Une fois l'ensemble de ces éléments précisés, nous commençons les entretiens proprement dits.

La stratégie employée pour les entretiens

La stratégie d'entrevue n'est pas une étape à négliger puisqu'elle est grandement tributaire du type de données que nous recueillons sur le terrain. Combessie (1996) suggère d'avoir une grille d'entrevue suffisamment détaillée, de manière à uniformiser les rencontres. Notre grille renfermait différents thèmes et sous-thèmes en rapport avec nos objectifs de recherche, que nous désirions qu'abordent les participantes.

Lors de la première entrevue avec les femmes autochtones, nous leur demandions tout d'abord de replacer les moments d'enfermement dans l'ordre chronologique de manière à bien voir se dessiner leurs trajectoires d'enfermement carcéral. Une fois cela accompli, nous leur disions que nous reviendrions sur leurs expériences d'incarcération un peu plus tard. Dans le but d'explorer les conditions de départ de la vie de ces femmes (conditions du milieu d'origine, situation familiale, vécu et problématiques familiales), nous lancions la consigne de départ suivante :

Tout d'abord, j'aimerais te remercier d'avoir accepté de participer à la recherche. Comme je te le disais un peu plus tôt, je suis intéressée à connaître comment les femmes autochtones en sont venues à être incarcérées et quelles sont les conséquences que la prison a eues dans leur vie. Pour y arriver, on va revenir un peu dans le temps, au début de ta vie, jusqu'à aujourd'hui. Je te rappelle que l'entrevue est strictement confidentielle et anonyme, aucun nom n'apparaîtra dans la transcription des entrevues. Si tu n'as pas d'objection, j'aimerais enregistrer

l'entrevue. Le but de l'enregistrement est de rester fidèle à tes propos. Durant l'entretien, je n'ai pas de questions précises à te poser. Je suis seulement intéressée à en connaître un peu plus sur ton expérience avec la prison, donc tu peux aborder ce que tu juges intéressant par rapport à cela. Je débiterais peut-être par un sujet très général : j'aimerais que tu me parles d'où tu viens, de ton enfance.

Une fois les conditions de départ précisées, nous suivions les femmes autochtones à travers le temps, leurs déplacements (les mégaterritoires tels que Montréal, Sept-Îles et autres) et, enfin, les différents espaces d'intégration qu'elles côtoient (famille, école, travail, logement, justice). Tout au long des entrevues, nous étions attentive à différents aspects de leur vie, notamment le contexte de vie familiale, les événements-clés qui se sont produits dans les premières années de la vie de ces femmes, l'entrée dans l'institution scolaire, les formes et la nature des interactions qu'elles ont connues, les rencontres et les non-rencontres qu'elles ont eues, les acteurs qui gravitent autour d'elles, le rôle de ces acteurs, les événements-clés en relation avec le travail, l'accès au travail, leurs expériences et leurs perceptions du travail, les types d'emplois plus, les prises en charge institutionnelles à l'adolescence, les circonstances particulières liées à l'avènement de ces différentes prises en charge, l'impact de ces prises en charge sur leur vie, les acteurs et les organismes impliqués, la durée du contact avec de tels lieux, la qualité des relations, les expériences et les événements-clés qui y sont associés, les conditions de santé, les grossesses et, enfin, le contexte de vie conjugale.

Pour ce qui est des expériences avec les établissements carcéraux, nous prenions contact avec chacun et tentions de connaître les circonstances ayant conduit à l'enfermement, le type d'infraction, le déroulement de ces expériences, les événements-clés qui y sont associés, les différents acteurs et organismes en présence, les relations avec les acteurs impliqués, la durée de chacune des expériences, le vécu et l'expérience des femmes autochtones dans ces lieux, les conditions de détention, la qualité des relations avec les membres du personnel, les professionnels et les autres femmes incarcérées, l'utilisation de leur temps, les programmes qui leur ont été offerts et auxquels elles ont participé, le rôle et l'impact de ces programmes, les stratégies mises en oeuvre par les femmes autochtones pour faire face aux difficultés, leurs démarches, leurs réactions et leurs actions, les conséquences de l'enfermement sur les plans de la famille, de la scolarité, du

travail, des relations interpersonnelles, des loisirs et des activités culturelles, les moments de rupture avec les différents espaces d'intégration et, enfin, de voir l'impact de l'autochtonisation du système pénal sur l'expérience carcérale des femmes autochtones elles-mêmes. Notons que l'exploration de ces différents éléments s'est surtout faite dans le cadre de la deuxième et de la troisième entrevue. S'il advenait que ces dimensions ne soient pas abordées par les participantes, nous tentions d'abord de découvrir des pistes du discours de manière à faire ressortir ces sujets ou nous pouvions orienter leur discours de manière à accéder à de telles informations. Nous avons toutefois pris toutes les précautions nécessaires afin de ne pas créer trop de coupures et de rendre les entrevues trop directives.

Finalement, nous terminions la dernière entrevue du récit de vie en remplissant une fiche signalétique comprenant à la fois des informations sur le contexte des entretiens, des renseignements généraux sur les interviewées et des données se rattachant plus particulièrement à l'objet de notre étude. Les éléments de la fiche signalétique sont les suivants : date de l'entrevue, heure, durée, lieu, âge de l'interviewée, état civil, nombre d'enfants, niveau de scolarité, nation, communauté d'origine, profession des parents, emplois antérieurs, année de la première expérience avec la justice, nombre des expériences, types d'établissements qui les ont prises en charge et, enfin, la durée de l'enfermement. Les fiches signalétiques ont été utilisées comme complément d'information aux entrevues réalisées.

La conduite des entrevues

Le récit de vie est une forme d'entretien qualitatif particulier dans la mesure où la conduite de ce type d'entretien se situe entre l'attitude directive et l'attitude non directive. Bertaux (1988) exprime bien l'ouverture progressive que prennent les entrevues de récit de vie. À cet effet, l'auteur mentionne que les premières entrevues sont plus souvent directives puisqu'au début, on cherche à saisir des repères événementiels et des informations assez précises. Au fur et à mesure qu'on avance dans la reconstruction des trajectoires de vie, on atteint un niveau plus symbolique (le champ des représentations, des points de vue et des perceptions) et les entrevues deviennent

moins directives, permettant l'apparition de nouvelles dimensions. Bien qu'il puisse arriver que les entrevues se déroulent de la façon dont Bertaux l'exprime, notre expérience de terrain nous indique toutefois que cette ouverture progressive de l'entrevue n'est souvent pas aussi linéaire que Bertaux (1988) le laisse entendre. Les 7 récits de notre étude ainsi que notre expérience de 14 trajectoires réalisées dans le cadre de la recherche menée par Jaccoud et McAll¹⁹ nous indiquent que la reconstruction des récits de vie se constitue plutôt dans un mouvement de va-et-vient entre l'attitude de directivité et l'attitude de non-directivité. Ainsi, lors des premières entrevues, il arrive parfois que les interviewées ne veuillent pas aborder certains événements ou certaines périodes de leur vie. Ce faisant, il n'est donc pas rare d'avoir à revenir sur des segments entiers de la vie des participantes. On comprendra alors qu'une attitude très flexible est de mise et qu'il faut alterner entre l'attitude directive et l'attitude non directive.

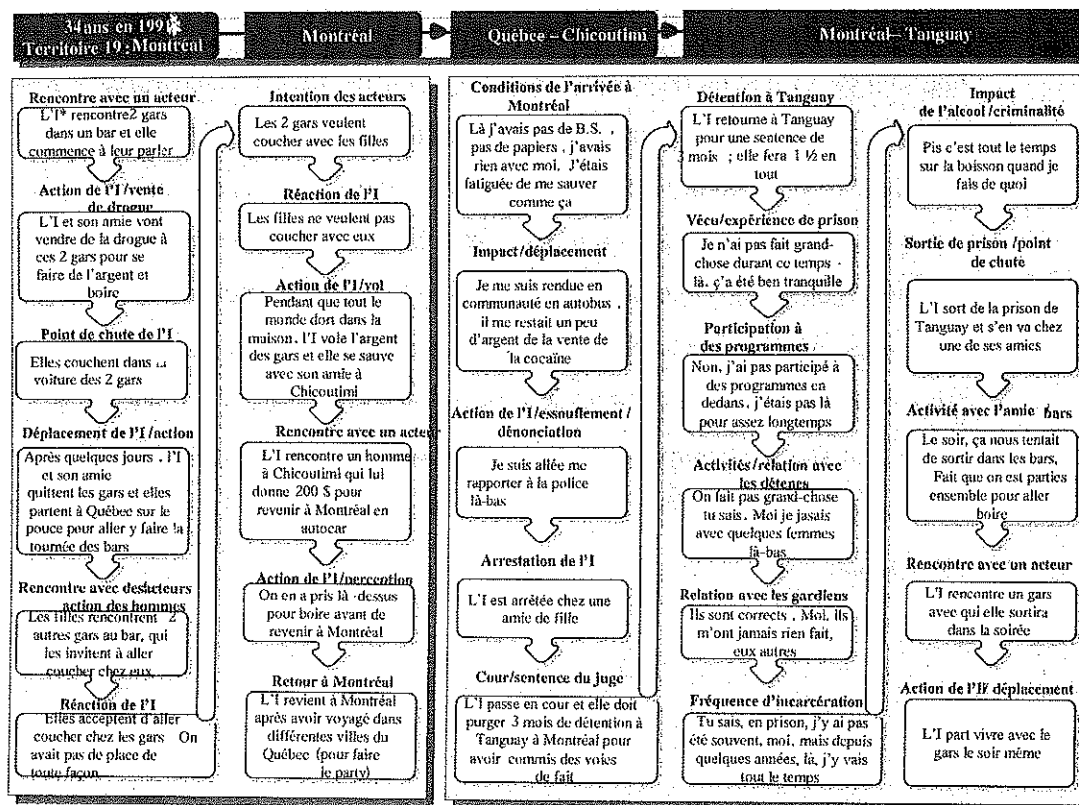
L'analyse du matériel

Bien que le récit de vie soit un outil de collecte depuis bien longtemps en criminologie (Goodey, 2000), les procédures d'analyse de ce type de matériau restent bien peu explorées par les chercheurs. Mis à part les efforts de Demazière et Dubar (1997), nous avons recensé très peu de recherches qui permettent de connaître la manière d'analyser les données qualitatives issues des récits de vie. La méthode d'analyse que nous avons privilégiée est inductive (Deslauriers, 1997). Ceci signifie plus précisément que la collecte des données, les lectures et l'analyse ne sont pas des étapes indissociables dans la mesure où, dans le cadre de notre étude, elles ont été réalisées de manière simultanée (Glaser et Strauss, 1967). Après avoir transcrit le contenu intégral des entretiens, nous avons reconstitué progressivement les trajectoires carcérales des femmes autochtones de manière graphique (reproduction sur papier). Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel Visio 2003. Produit par Microsoft, ce logiciel constitue un outil de reconstruction des

¹⁹ Les résultats de cette étude ont été publiés : Jaccoud, M. et R. Brassard. (2003) « La marginalisation des femmes autochtones à Montréal/The Marginalization of Aboriginal Women in Montreal », dans *Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain / In Not Strangers In These Parts: Urban Aboriginal Peoples*, sous la direction de D. Newhouse et E. Peters, Projet de recherche sur les politiques / Policy Research Initiative, Canada, Direction de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, p. 143-159.

trajectoires de ce que l'on appelle les « life time lines ». À l'aide de différents diagrammes et symboles prédéfinis, cette forme de représentation visuelle permet d'illustrer le tracé chronologique des étapes et des périodes importantes dans la vie des individus. Nous sommes alors à même de reproduire avec précision des intervalles correspondant aux années, aux mois, aux semaines et même aux jours. Il devient donc possible d'observer clairement l'enchaînement événementiel pour l'analyse des trajectoires carcérales des femmes autochtones. Par cette stratégie, nous désirions, d'une part, avoir une vue d'ensemble des trajectoires carcérales et, d'autre part, retracer la chronologie des trajectoires de manière à en faciliter l'analyse. La figure suivante donne un exemple de la représentation graphique d'un segment de vie de l'une de nos participantes²⁰ :

²⁰ De façon à préserver l'anonymat et la confidentialité de la participante, nous avons modifié certains éléments informatifs de cet exemple.



* I : interviewée

Une fois ces opérations effectuées, nous avons rédigé des fiches analytiques sur chacune des trajectoires à partir des thèmes et des sous-thèmes abordés en entrevue, et ce, de manière verticale et horizontale. De cette première phase descriptive, nous avons procédé à la mise en interaction des différentes dimensions (Chalifoux, 1986) afin de cerner les dynamiques qui se dégagent et les éléments pouvant nous permettre de comprendre comment les femmes autochtones en sont arrivées à faire de la prison et l'impact que cela a eu dans leur vie. Finalement, nous avons procédé à l'analyse transversale des trajectoires carcérales. Cette stratégie nous a permis de mettre les trajectoires en rapport les unes avec les autres et de faire ressortir les aspects récurrents, convergents, divergents et, parfois, atypiques. Tout au long de ces différentes étapes, il s'agissait de construire progressivement notre schéma d'analyse en fonction de l'ensemble des données collectées.

Les limites de notre étude

La principale limite de notre recherche concerne tout d'abord le choix de la population à l'étude et les lieux où nous avons choisi de recruter les femmes autochtones. En privilégiant les établissements de détention pour femmes du Québec, nous avons par le fait même exclu les femmes autochtones qui n'ont pas été incarcérées dans ces endroits et celles qui l'ont été à l'extérieur de la province.

S'agissant ainsi d'une population qui a surtout eu des expériences de prison, les femmes autochtones ayant séjourné dans des pénitenciers sont sous-représentées. De plus, compte tenu qu'il s'agit de femmes autochtones ayant toutes connu des expériences d'incarcération, les risques de rencontrer des trajectoires carcérales « plus lourdes » ont été plus grands que si nous avions décidé de rencontrer des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice, mais qui n'ont pas été incarcérées.

L'autre limite qu'il importe de souligner est liée à la difficulté d'analyser le matériel recueilli par les récits de vie. En effet, les nombreuses entrevues réalisées auprès des femmes autochtones ont permis de rassembler un matériel d'analyse très volumineux et riche en termes de profondeur. La représentation graphique des trajectoires de vie de certaines participantes pouvait atteindre 130 pages. À cette difficulté est venue s'ajouter celle de découvrir les effets des causes qui, très souvent, se fondent et s'entrecroisent dans les trajectoires de vie des participantes (Chantraine, 2004). Devant la complexité des mécanismes en œuvre, nous avons pris conscience du défi analytique qu'exigeaient les trajectoires de vie. Au début de notre démarche d'analyse, nous avons prévu analyser avec finesse les chaînes événementielles pour bien saisir les mécanismes en œuvre dans le processus d'exclusion. Cet exercice aurait permis d'exprimer tout le dynamisme et les différents mouvements des trajectoires de vie des participantes. Après avoir constaté le temps que nécessitait l'accomplissement de cette tâche, nous avons plutôt décidé d'analyser les facteurs les plus marquants et les plus visibles des trajectoires des participantes. Ce choix a eu pour conséquence de réduire considérablement la profondeur de nos analyses. Même si nous sommes parvenue à faire ressortir le mouvement général que suivent les trajectoires de vie de nos participantes,

nous ne sommes pas arrivée à rendre compte de l'ensemble des mécanismes à l'œuvre dans le processus d'exclusion des femmes autochtones incarcérées.

CHAPITRE III

La présentation des participantes autochtones

Introduction

Dans la première partie de ce chapitre, nous présentons les trajectoires précarcérales des participantes. Par la suite, nous faisons état des résultats d'analyse relatifs à leurs principales sphères de vie, en tentant de faire ressortir les pistes tant divergentes que convergentes. Nous terminons ce chapitre en discutant des principaux points d'analyse qui se dégagent de notre matériel empirique.

Avant de présenter les sept récits de vie, il importe de soulever une difficulté particulière pour quiconque entreprend une étude en utilisant les récits de vie, soit l'anonymat. Comme nous l'avons vu dans la revue de la littérature, le récit de vie permet de fouiller en profondeur et d'accéder à des événements singuliers. Cette particularité du travail avec les récits de vie pose un problème éthique important lorsque vient le temps de publier les résultats de recherche et de faire la démonstration empirique des pistes d'analyse. Dans le but de protéger l'anonymat des participantes, nous avons convenu de changer les prénoms, les noms des communautés d'origine et les noms de lieux susceptibles de faciliter l'identification des participantes autochtones. Bien que certaines de ces informations personnelles soient constituées d'éléments qui jouent un rôle important dans le cheminement des participantes, nous avons préféré composer avec cette limite plutôt que d'enfreindre les critères éthiques associés à ce type d'outil de collecte des données.

Nous avons classé les événements et les faits marquants du parcours de vie en respectant leur ordre chronologique. Chaque participante a eu l'occasion de retravailler sa trajectoire de vie afin que celle-ci reflète le plus possible la perception et les souvenirs qu'elles en avaient. Une telle stratégie a été bénéfique car, d'une part, elle nous a permis de nous rapprocher le plus possible de la version des acteurs sociaux et, d'autre part, elle nous a donné l'occasion de valider les informations obtenues à différents moments de la construction des parcours de vie. Dans le cas où nous observions certaines contradictions, la personne en était avisée et elle pouvait ainsi rectifier l'information. Les trajectoires précarcérales que nous présentons ici permettent donc de mieux situer le

vécu des participantes et de s'imprégner des conditions de vie qui étaient les leurs avant leurs expériences d'enfermement carcéral.

Le récit de Laura

Sept entretiens semi-directifs ont été nécessaires pour reconstruire le récit de vie de Laura. Les conditions de vie instables conjuguées à la grande mobilité de celle-ci nous ont contrainte à interrompre la collecte des données à quelques reprises. En effet, nous avons perdu sa trace pendant des périodes de temps plus ou moins longues et la collecte des données biographiques de cette narratrice s'est échelonnée sur plus de 18 mois. Une fois le récit de vie complété, nous avons soumis la trajectoire à la participante de manière à ce qu'elle puisse confirmer les informations et corriger la chronologie des événements et les principales situations qui caractérisent son parcours.

Laura est une femme d'origine amérindienne âgée de 40 ans. Elle est née dans une communauté autochtone située dans le centre-sud du Québec. Elle est issue d'une famille dont les deux parents sont autochtones. Le père travaille dans une entreprise forestière et pratique la chasse et la pêche. Ces activités l'obligent à passer la majeure partie de son temps en forêt. La mère s'adonne à des activités de couture et s'occupe des enfants à la maison. Laura est l'aînée d'une famille constituée de huit enfants. Dès sa naissance, elle est placée chez ses grands-parents jusqu'à l'âge de 13 ans. Ses grands-parents vivent dans la communauté dans un chalet aménagé pour l'hiver. Ce placement survient après une entente familiale entre les parents et les grands parents de Laura :

J'ai été placée quand je suis venue au monde. J'avais deux de mes tantes qui étaient enceintes, mais elles avaient déjà eu un garçon. Mon grand-père a dit à ma mère : « Vous êtes trois qui êtes enceintes. Celle qui va avoir une petite fille, elle est à moi. » Ma mère m'a eue et mon grand-père est venu me prendre.

Ce premier déplacement occasionne une rupture relationnelle progressive avec les parents biologiques. Bien qu'au début les parents viennent lui rendre visite, les contacts parentaux se font de plus en plus rares, le travail du père l'obligeant à s'absenter fréquemment de la communauté. La rareté des contacts avec ses parents biologiques

amène donc peu à peu Laura à les considérer comme une tante et un oncle. Les grands-parents, quant à eux, deviennent ses vrais parents aux yeux de Laura :

Au dél ut, j'avais quand même des contacts avec ma mère pis mon père, mais pus après. Pour moi c'était ma tante, ce n'était pas ma mère parce que je n'avais pas de mère pour moi. Mon grand-père, je l'appelais « Poppy » et ma grand-mère, « Mommy ». C'était eux, mes parents. J'ai jamais dit « maman » à ma mère. Elle, je l'appelais « ma tante », et mon père, lui, je l'appelais « mon oncle ».

Le contexte de vie chez les grands-parents est paisible. Le grand-père répond à tous les caprices de Laura et il est très protecteur. La grand-mère, elle, est plus sévère à son endroit. Cette inadéquation dans les manières d'éduquer entraîne parfois des conflits entre les grands-parents. Mais étant donné que la grand-mère craint les colères de son mari, celui-ci a une maîtrise quasi totale sur l'éducation de Laura. Les grands-parents passent la plupart de leur temps en forêt dans des campements de fortune. Le grand-père se déplace fréquemment dans d'autres provinces canadiennes pour aller aider des amis qui travaillent dans le bois. Laura et sa grand-mère l'accompagnent au cours de ses déplacements. En raison de cette grande mobilité, Laura entreprend sa scolarité dans une école anglophone de l'Ouest canadien à l'âge de 6 ans. Confrontée à la langue anglaise, la participante éprouve de grandes difficultés scolaires. Six mois après le début des cours, le grand-père termine son contrat et décide de revenir au Québec. Laura doit interrompre son année scolaire pour reprendre par la suite dans une école francophone de la communauté autochtone. De 7 ans à 13 ans, la fréquentation scolaire de Laura est entrecoupée de nombreux allers-retours entre la communauté et le bois :

J'allais à l'école quand j'étais chez mon grand-père, mais pas tout le temps. Par bouts, quand mon grand-père décidait de partir dans le bois, là il disait au professeur : « Je l'emmène dans le bois. » Alors souvent on était dans le bois avec lui jusqu'à l'âge de 14 ans.

À l'âge de 13 ans, Laura s'initie à la consommation d'alcool avec une amie d'enfance. Profitant de l'absence ou de l'inattention de son grand-père, elle sirote les résidus d'alcool qu'il laisse sur place. Amusée par cette activité, elle demeure de plus en plus aux aguets pour flairer les occasions de boire.

C'est dans ce contexte général de vie qu'un événement familial survient et transforme la vie de Laura. Alors qu'elle a 13 ans, son grand-père décède d'un infarctus à l'âge de 78 ans. La grand-mère, ne pouvant pas assumer à elle seule l'éducation de la petite, la renvoie chez ses parents biologiques qui vivent dans une maison dans une communauté autochtone. Sans être consultée, Laura se voit donc contrainte d'aller vivre chez ces gens qu'elle connaît à peine. Elle constate que les conditions de vie de sa famille d'origine ne ressemblent en rien à celles qui prévalaient chez ses grands-parents, car l'alcool y occupe une place importante :

Là, c'est là la boisson a commencé pour vrai quand je suis retournée là. Tout le monde buvait tout le temps. Mon père n'était pas un cadeau quand il buvait, il mesurait six pieds et quatre, fait que tu imagines, la chicane pognait là -dedans tout le temps.

La surconsommation d'alcool, les beuveries et les regroupements familiaux caractérisent dorénavant la situation de Laura. Elle vit dans ces conditions jusqu'à l'âge de 15 ans. Un soir de beuverie où la famille est réunie, Laura accepte d'aller garder les enfants de l'une de ses tantes pour que cette dernière puisse participer à la fête. Au milieu de la soirée, le jeune frère de Laura la rejoint et l'informe que son père vient d'être assassiné avec un couteau. Estomaquée, elle se rend immédiatement à la résidence familiale pour constater les faits. Elle voit son père étendu sur le plancher de la cuisine avec un couteau planté dans le dos. Devant l'inaction des membres de la famille, Laura se précipite vers son père et elle tente en vain d'enlever le couteau. Sa grand-mère et son oncle lui disent qu'ils l'ont vue faire et que c'est elle qui est responsable de cet incident. Sa grand-mère la menace : « Si tu parles, on va te faire la même chose à toi et à tes frères. On t'expulse d'ici, ne remets plus jamais les pieds dans la réserve. » Pour Laura, cette expulsion signifie la mort de sa famille : « Je me suis sentie rejetée, j'avais plus de famille. Il fallait maintenant que je m'en sorte seule. » Les policiers arrivent sur les lieux et après avoir écouté la version de certains membres de la famille, on accuse Laura et son frère de l'homicide du père.

Avant qu'on la remette entre les mains de la justice, Laura se rend dans la chambre des parents et prend les numéros de téléphone de trois amis de son père qui sont membres d'un gang de motards à Montréal. Par la même occasion, elle s'approprie les pièces d'identité de sa cousine âgée de 19 ans.

Laura est envoyée dans un centre d'accueil pour les adolescents en attendant qu'on lui trouve une place permanente. Après quelques jours, on la transfère dans un centre d'accueil mixte éloigné de sa communauté d'origine. Elle se retrouve coupée de tous liens familiaux et la perception de son identité autochtone change complètement : « J'haïssais ça être indienne, je ne voulais plus être indienne. On m'a crissée dehors, on ne veut plus me voir la face, je me sentais punie par eux autres. Je me disais que je ne parlerais plus jamais l'indien, je ne voulais plus rien savoir d'être une Autochtone. »

En centre d'accueil, Laura prend rapidement conscience des exigences et du contrôle qui y règnent. Elle ne peut s'alimenter comme elle le veut, elle doit se tenir en rang lors du comptage des jeunes et elle doit fréquenter l'école « spéciale pour les délinquants » de manière assidue. Après quatre mois, Laura fauche de l'argent à une intervenante et décide de quitter les lieux accompagnée de deux adolescentes qui connaissent des gens dans un bar de la région. Dans ce bar, Laura rencontre un homme qui lui propose de l'amener dans une autre ville. Rendue à destination, elle se dirige vers un autre bar dans lequel elle entre en contact avec un homme qui lui offre de l'amener dans une autre ville contre la somme de dix dollars et une fellation. Il lui dit qu'en ville les choses fonctionnent de cette façon. N'ayant que très peu d'argent en poche, Laura accepte. Une fois en ville, cet homme la met en contact avec un chauffeur de taxi qu'il connaît. C'est à ce moment que Laura demande où se situe Montréal. Pour Laura, Montréal représente la seule grande ville qui peut lui garantir l'anonymat et l'invisibilité dont elle a besoin pour protéger son statut de fugueuse. Le chauffeur de taxi lui propose de défrayer le billet d'autocar moyennant des services sexuels. Voulant à tout prix arriver à Montréal avant la tombée de la nuit, Laura accepte l'offre.

Quelques heures plus tard, elle est dans une station de métro à Montréal avec quelques dollars en poche, des pièces d'identité et les numéros de téléphone des amis de son père. Elle ne connaît toutefois personne à Montréal. Alors qu'elle déambule dans les rues avoisinantes, Laura rencontre un homme à qui elle demande à quel endroit elle peut téléphoner. L'homme lui indique un restaurant de l'autre côté de la rue. Après plusieurs tentatives infructueuses, Laura retourne vers l'homme en question sans trop savoir où se diriger. C'est à ce moment qu'il lui propose d'avoir des rapports sexuels chez lui contre la somme de quinze dollars. Laura accepte de le suivre. Une fois l'homme satisfait, il la reconduit à une station de métro située tout près.

Laura essaie de nouveau de joindre les amis de son père, mais sans succès. Tout en se promenant dans la rue, elle croise un autre homme qui lui dit qu'il est dangereux de se promener seule en ville et il lui propose de l'emmener chez lui. Se sentant un peu démunie, la jeune acquiesce. Une fois arrivée à la résidence, elle tente en vain de joindre les amis de son père. Son hôte lui offre alors de manger et lui dit qu'il a une chambre disponible pour l'héberger. Elle accepte son hospitalité. Durant la soirée, Laura lui demande s'il a de la bière. Il lui en offre une, qu'elle boit d'un seul trait. La jeune femme en demande deux autres, qu'elle boit tout aussi vite. L'homme lui dit d'être prudente, car elle pourrait être malade. Laura riposte : « Laisse-moi donc faire, je sais ce que je fais, tu n'es pas mon père, toi. » Le lendemain matin, elle arrive à joindre un de ses contacts, à qui elle explique en détail son histoire et sa situation actuelle. Cette personne accepte de venir la chercher, l'emmène au restaurant et contacte les deux autres amis du père pour qu'ils viennent les rejoindre.

Après avoir écouté attentivement son histoire, les trois acceptent d'aider Laura et lui demandent ce qu'elle veut faire. Elle désire réaliser son rêve de danser nue pour faire de l'argent. Surpris, les interlocuteurs renoncent à l'aider dans ce dessein parce qu'elle n'a que 15 ans. Laura leur mentionne alors qu'elle a les cartes d'identité de sa cousine et qu'elle tient à réaliser ce projet. Après s'être consultés, les amis acceptent d'aider Laura et de l'orienter vers les bars de danseuses où ils connaissent les tenanciers. Ils acceptent également de gérer son argent et de la cacher dans différents motels dans les villes où

elle dansera. Cette activité l'amène à parcourir plusieurs villes canadiennes. Durant la période où elle danse, elle consomme de l'alcool et est initiée à différentes drogues (PCP, acide, mescaline) par d'autres danseuses.

Après un an, Laura décide d'arrêter la danse, car elle se sent très fatiguée par les nombreux déplacements qu'exige son travail. Profitant d'un week-end où elle est à Montréal, elle appelle l'homme qui l'a hébergée durant une nuit et elle lui demande d'aller chez lui. L'homme accepte de la recevoir. Laura lui confie qu'elle doit arrêter la danse, car elle n'a plus d'énergie. Il lui donne le numéro d'un endroit où elle peut aller se reposer quelque temps. C'est un organisme qui vient en aide aux femmes en difficulté. Laura communique avec l'organisme de Montréal et une intervenante accepte de venir la chercher. Elle y reste pendant quelques semaines et y rencontre une femme qui deviendra sa meilleure amie. Durant son séjour en maison d'hébergement, Laura reprend la danse nue, sort dans les bars et se prostitue avec sa nouvelle amie. Un jour où la participante est absente du centre, la police arrive sur les lieux à la recherche de celle-ci. Les intervenantes affirment qu'elles n'ont jamais entendu parler de cette femme. Dès le retour de Laura à la résidence, les intervenantes l'avisent que la police est à ses trousses. Sans hésitation, elle prend ses effets personnels et part vivre chez une femme avec qui elle danse.

La danse amène Laura à rencontrer de nombreux hommes parmi la clientèle. Un soir où elle travaille, elle fait la connaissance d'un proxénète alcoolique qui devient son ami de cœur. Deux jours plus tard, elle va vivre avec lui dans son appartement. Durant cette relation, Laura consomme de la mescaline et de l'alcool. Fatiguée de voir des prostituées entrer et sortir de chez elle sans arrêt et ayant déjà rencontré un autre proxénète au club de danse, elle met fin à cette relation après un an. Elle va vivre chez son amant qui habite au centre-ville dans un appartement d'une pièce et demie. Après quelque temps seulement, le nouveau conjoint se met à la violenter et l'oblige à se prostituer dans l'appartement. Il la force à lui remettre les recettes. Sous le poids des menaces et des agressions, Laura se prostitue des journées entières pour rapporter le plus d'argent possible à son conjoint. L'ensemble des recettes servant à payer la consommation de

mescaline du couple, Laura se voit dans l'obligation d'aller demander de l'argent aux amis de son père pour payer le loyer. Ceux-ci lui demandent comment il se fait qu'elle ne vient plus danser et constatent qu'elle est amaigrie. Consciente que ses protecteurs se doutent qu'il se passe quelque chose, Laura décide de tout leur avouer sur les conditions de vie conjugales dans lesquelles elle se trouve. Ils vont venger Laura. Délivrée de son conjoint, elle n'entendra jamais plus parler de cet homme.

Après cette rupture, Laura poursuit la danse dans des clubs de Montréal et elle rencontre plusieurs hommes avec qui elle entretient des relations amoureuses de courte durée. Son inscription résidentielle évolue au même rythme que ses relations amoureuses. À l'âge de 17 ans, elle rencontre un homme dans un bar avec qui elle entreprend une relation affective. Après quelques jours de fréquentation, il lui offre de venir vivre chez lui. Le conjoint s'aperçoit bientôt que Laura s'adonne à la danse, qu'elle consomme et qu'elle se prostitue. Il lui demande de cesser ces activités. À ce moment, Laura se sent incapable de changer sa vie : « Je n'étais pas capable de changer, je n'étais pas prête à changer ma vie, je ne voulais rien comprendre, je continuais, je faisais ça pour oublier ce que j'avais vécu, pourquoi j'étais à Montréal. Je ne voulais pas changer, moi. » Elle décide donc de mettre fin à cette relation et d'aller vivre chez une amie. Hébergée temporairement, elle reprend ses activités de prostitution, de danse et de consommation. Tout l'argent gagné est utilisé pour sa consommation : « Tout mon argent passait dans la drogue pis dans la boisson au lieu de m'installer comme il faut. »

Lors d'une soirée où elles étaient seules à l'appartement, Laura et son amie décident d'organiser une fête et d'y convier des hommes qu'elles connaissent. Au cours de la soirée, le voisin frappe à la porte pour se plaindre de la musique et du bruit. Intoxiquée par la drogue et l'alcool, Laura se jette sur le plaignant pour le ruer de coups. Il aura une blessure ouverte de trois pouces à la tête. Il porte plainte à la police. Quelques instants plus tard, les policiers arrivent sur les lieux et procèdent à l'arrestation de Laura. Elle est accusée de voies de fait graves. Après avoir passé deux nuits en cellule, elle est amenée devant le tribunal. Le juge la reconnaît coupable de voies de fait graves et lui ordonne de purger six mois de détention.

C'est à l'âge de 18 ans que commence donc le parcours carcéral de la participante. Entre l'âge de 18 ans et de 30 ans, Laura reçoit pas moins de 20 sentences d'incarcération dans deux établissements de détention du Québec et un séjour au pénitencier de Kingston. Il est possible de constater un fort mouvement de va-et-vient entre la prison et la vie en société entre l'âge de 19 ans et de 22 ans. Cela complique le suivi des conditions de vie de la participante. Parmi les principaux délits pour lesquels elle est reconnue coupable, on trouve : voies de fait, voies de fait graves, voies de fait sur des agents de la paix, complicité de vol et tentative de meurtre. À partir de 30 ans, les séjours en détention sont beaucoup moins nombreux. Au cours de sa trentaine, Laura séjourne trois fois en détention pour des motifs de vol à l'étalage et de voies de fait. Son profil carcéral permet également de voir que les périodes d'incarcération sont entrecoupées d'une quinzaine de séjours en maison d'hébergement, en centre pour personnes itinérantes, en centre pour femmes et en maison de thérapie. Laura va une seule fois dans une maison d'hébergement pour femmes autochtones. Ce séjour dure deux mois. Dans les semaines qui ont suivi sa participation à notre étude en 2002-2003, nous avons appris que Laura était retournée en détention dans une région rurale du Québec pour y purger une sentence de quelques mois. Nous ignorons les motifs de son incarcération.

Le récit d'Emma

Le récit de vie d'Emma s'est constitué à partir de quatre entrevues semi-directives réalisées à la fin de 2003. Tout comme pour les autres participantes, la retranscription des entretiens nous a permis de reconstruire avec le plus de justesse possible le parcours de vie d'Emma. Le contexte des entrevues n'a pas toujours été facile. En effet, l'exercice a par moments fait naître de la tristesse, du regret et de la honte chez la participante. Nous avons donc vérifié à quelques reprises son désir de poursuivre. Chaque fois, elle affirmait vouloir continuer l'exercice. Après les entrevues, Emma nous a mentionné que sa participation lui avait été bénéfique dans la mesure où elle n'avait jamais pris le temps de revisiter son passé de cette façon. Selon ses dires, les entretiens lui ont permis de voir plus clair et de comprendre certains aspects de sa vie.

Emma est une femme amérindienne âgée de 43 ans. Elle est née dans une communauté autochtone et elle y est demeurée presque toute sa vie. Ses deux parents sont d'origine amérindienne. Elle est la cadette de la famille et elle a six frères. Son père occupe un emploi en administration dans la communauté alors que sa mère prend soin des enfants à la maison. Les parents consomment de l'alcool et des querelles familiales surviennent lorsque ces derniers sont intoxiqués. Emma se qualifie tout de même d'enfant gâtée. Dès qu'elle demande quelque chose, ses parents font tout le nécessaire pour qu'elle l'obtienne. Jusqu'à l'âge de 10 ans, sa relation avec ses frères est empreinte de violence et d'abus physique lorsque ces derniers sont intoxiqués par l'alcool et l'héroïne. Bien qu'elle se soit tournée à plusieurs reprises vers ses parents pour qu'ils fassent cesser les actes de violence, ces derniers, doutant de la véracité de ses propos, demeuraient passifs. Même si avec le temps Emma a appris à pardonner, ses souvenirs d'abus demeurent encore très présents : « J'ai appris à leur pardonner, mais j'ai encore aujourd'hui des sentiments très lourds quand je pense à ça et qu'ils sont à côté de moi, je me souviens encore de tout ça. »

Les problèmes de surconsommation de drogues de ses frères font en sorte qu'Emma représente en quelque sorte l'espoir pour ses parents. Ceux-ci mettent tout en œuvre pour l'éloigner le plus possible de la surconsommation de drogues. Dès qu'elle atteint l'âge de 6 ans, ses parents l'envoient dans une école privée pour les Blancs pour qu'elle y fasse ses études primaires. Parallèlement à ces activités, ses parents l'inscrivent à des cours de natation. Même si Emma réussit bien à l'école et qu'elle bénéficie de certaines mesures d'encadrement, elle s'absente fréquemment pour aller fumer des cigarettes dans les bois avec ses amies. Les mesures d'encadrement ne permettent pas de détourner l'attention d'Emma de la consommation de ses frères. En effet, lorsqu'elle rentre après l'école, elle les aperçoit s'injecter de la drogue et s'amuser entre eux une fois intoxiqués. Dès l'âge de 12 ans, la jeune fille associe le plaisir qu'ont ses frères aux effets de la consommation de drogues :

Je voyais mes frères après l'école se piquer à l'héroïne chez ma mère pis ça me sonnait dans les oreilles : « Ben ça doit être bon, de la drogue. » Je les voyais se promener comme Batman avec des draps sur la tête, je me disais qu'ils avaient l'air

à avoir beaucoup de fun. *J'aimerais ça moi aussi avoir du fun* comme eux autres, moi. Je me suis dit un jour je vais peut-être faire comme eux, moi aussi.

L'absentéisme d'Emma amène le directeur de l'établissement scolaire à dénoncer la situation auprès de ses parents. Constatant leur impuissance, le directeur communique avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada pour signaler la situation. C'est à ce moment qu'un fonctionnaire entre en contact avec les parents de la jeune fille. Les agents du ministère décident de placer Emma dans un pensionnat afin de mettre fin à son absentéisme scolaire. Impuissant, son père se plie à la décision et avise sa fille qu'ils partent en voyage à Québec. Tout excitée, Emma dit à ses amies qu'elle part en voyage. Étant donné que son frère étudie à Québec, la participante n'entretient aucun doute quant aux intentions de son père. Une fois en ville, le père dépose Emma chez son frère et, avant de quitter, il lui donne un peu d'argent et lui dit qu'elle doit maintenant fréquenter l'école de manière assidue. Son frère est chargé de l'amener au pensionnat, qui est situé en région rurale et qui est tenu par des religieuses.

Emma fréquente l'école sur une base régulière et elle est l'objet de curiosité de la part des autres pensionnaires blancs : « Ils m'appelaient "la petite sauvagesse", ils n'avaient jamais vu d'Indiennes de leur vie. » Elle rencontre une amie qui l'invite chez elle les week-ends. Ensemble, elles fument des cigarettes en cachette des parents.

Malgré son horaire bien rempli, Emma s'ennuie de ses parents. Après quelques semaines, elle téléphone à son père et menace de se suicider s'il ne vient pas la chercher. Apeuré, celui-ci se rend au pensionnat et ramène Emma dans la communauté. De retour chez elle, la jeune fille reprend l'école sur une base régulière, car elle craint de devoir retourner au pensionnat : « Il n'y avait plus de flânage, là, j'ai été domptée, j'avais peur, fait que là je reste tranquille. » Afin d'assurer un certain encadrement, le père reconduit tous les jours Emma à l'école et la récupère après les classes. Elle reprend contact avec ses anciennes amies avec qui elle faisait l'école buissonnière.

En dehors des heures de classe, Emma fréquente des amies qui dérobent des friandises et du maquillage dans les magasins du village. Ne voulant pas perdre leur amitié, elle fait des vols à l'étalage dès l'âge de 13 ans : « Je les voyais faire pis je voulais faire comme eux. Je me suis dit je vais faire comme eux sinon ils ne voudront plus être amies avec moi. Je volais pour mes amies, ils me le demandaient pis je volais pour eux autres. »

Les vols d'Emma s'étendent peu à peu à la sphère familiale. Profitant de l'inattention de son père, elle fouille les poches de pantalon et vole l'argent qui s'y trouve. Les vols à l'étalage ont des conséquences importantes dans la vie d'Emma : à deux reprises, les commerçants portent plainte contre elle et la jeune fille se retrouve en centre d'accueil pour une période de quatre mois à 13 ans et une autre de huit mois à 16 ans. Au cours de ces placements, Emma garde contact avec sa famille biologique. À 16 ans, elle retourne vivre chez ses parents dans la communauté. Elle revoit ses amies et, ensemble, elles organisent des fêtes.

Lors d'une fête d'amies, Emma rencontre un fournisseur de drogues, plus âgé qu'elle, qui est aux prises avec des problèmes de surconsommation de PCP. C'est à l'âge de 13 ans qu'elle commence à prendre des drogues et de l'alcool : « Je voulais vraiment essayer le buzz de la drogue, moi. » L'impact de la consommation est quasi instantané dans la vie d'Emma. Après seulement quelques semaines de consommation, la participante devient révoltée contre toutes formes d'autorité et elle ne va plus à l'école que de manière intermittente. Pendant ce temps, la situation familiale se dégrade : les parents d'Emma boivent de plus en plus et de violentes chicanes éclatent lorsqu'ils sont en état d'intoxication.

Afin de se couper de ce contexte, l'adolescente décide de partir pour une ville portuaire avec sa grand-mère sans en aviser ses parents. Arrivée à bon port, la participante se fait offrir un travail d'assistante dans le secteur des pêcheries. Après deux semaines, les policiers arrivent sur place et lui disent qu'elle doit rentrer, car ses parents sont morts d'inquiétude. Elle décide alors de revenir à la maison. Emma explique à ses parents qu'elle est partie parce qu'elle ne pouvait plus tolérer les querelles et l'alcool. Les

parents rétorquent qu'ils ont cessé de boire et que la situation sera maintenant plus paisible. Dans ces conditions, elle accepte de rester.

Emma se remet à fréquenter le fournisseur de drogues, d'origine québécoise, et reprend la consommation d'alcool et de PCP. À l'âge de 16 ans, elle est enceinte de son premier enfant. Elle cesse alors d'aller à l'école régulière et décide de suivre des cours du soir jusqu'à son septième mois de grossesse. Durant sa grossesse, Emma consomme. N'ayant aucune source de revenus, son conjoint s'endette pour lui fournir sa drogue. Menacé par les fournisseurs de drogues qui veulent être payés, le couple doit trouver une solution rapide pour rembourser les dettes. C'est donc dans ces conditions qu'Emma commence à faire des fraudes par chèque. Utilisant le nom de son père, qui est connu dans toute la région, Emma n'éprouve aucune difficulté à encaisser les chèques auprès des commerçants :

Personne ne me refusait des chèques dans les magasins, car je disais que c'était mon père qui faisait les chèques. Alors moi j'aimais ça parce que j'avais de l'argent à tous les jours pis les gars nous fichaient la paix pis on pouvait consommer, moi pis mon chum, on n'avait plus besoin d'en emprunter.

L'argent ainsi obtenu permet à Emma de rembourser les dettes de drogues de son conjoint et d'acheter des vêtements pour l'enfant qui vient de naître.

Quelques jours plus tard, un des commerçants fraudés porte plainte à la police. Les policiers procèdent à l'arrestation d'Emma et on l'accuse d'avoir commis une fraude de plus de cinq mille dollars. Devant le tribunal, son père témoigne et implore la clémence du juge. Le père d'Emma accepte de rembourser le commerçant fraudé. Le juge se tourne alors vers la jeune fille et lui mentionne qu'il lui laisse une chance parce qu'elle a 17 ans, mais il l'avise de ne plus recommencer, car il ne pourra plus l'aider. Libérée, Emma retourne chez ses parents où elle vit avec son bébé.

À 18 ans, Emma est enceinte de son deuxième enfant. Le couple continue de consommer de l'alcool et du PCP. Toujours sans revenus, la jeune femme se remet à commettre des fraudes auprès des commerçants du village. Un de ceux-ci porte plainte auprès de la

police et Emma est arrêtée chez ses parents. Elle trouve un avocat par le biais de son conjoint. L'avocat lui dit qu'elle a très peu de chances de bénéficier d'un cautionnement, car le juge lui a déjà donné une chance. En effet, le magistrat ne lui octroie pas de cautionnement et elle est envoyée immédiatement au centre de détention pour femmes en attente de sa sentence. Un mois plus tard, on la condamne à purger deux ans moins un jour de prison pour fraude.

Cette première sentence d'incarcération survient alors qu'Emma vient tout juste d'atteindre l'âge de la majorité. Son parcours sera très chargé. En effet, entre 18 ans et 30 ans, on compte huit sentences d'incarcération pour fraudes et vols qualifiés, dont une sera purgée au pénitencier de Kingston pendant une période de trois ans. Dans sa trentaine et sa quarantaine, on n'observe aucune accalmie : entre l'âge de 30 ans et de 43 ans, Emma purge plus de 14 sentences d'incarcération. Ces sentences sont jalonnées de plusieurs séjours en maison d'hébergement pour femmes violentées et en centre de désintoxication. Entre chacune des sentences d'incarcération, Emma ne demeure que très peu de temps en société. Sa trajectoire carcérale suit un mouvement perpétuel : à peine sortie, elle se remet à consommer et à commettre des fraudes. Les commerçants portent alors plainte contre elle et les policiers procèdent à son arrestation au domicile de ses parents.

Le récit de Lucy

Nous avons rencontré Lucy à quatre reprises au cours de la période 2003-2004. La réalisation des entretiens s'est effectuée sur une courte période étant donné qu'elle se montrait très disponible. Après avoir retracé son parcours de vie, nous avons rencontré pour une cinquième fois la participante pour lui soumettre la trajectoire graphique que nous avons construite. Cet exercice a permis de modifier certains aspects dans la chronologie. Une fois la vérification terminée, la participante nous a affirmé que le récit représentait avec justesse les souvenirs qu'elle avait de son parcours de vie.

Lucy est une femme inuite aujourd'hui âgée de 46 ans. Elle est née dans une communauté inuite du nord québécois. Elle occupe le cinquième rang dans une famille composée de neuf enfants. Deux de ses frères se suicident alors qu'elle n'a que 4 ans. Les parents de Lucy sont tous deux d'origine inuite et habitent une maison dans la communauté. Le père travaille dans le domaine de la foresterie et la mère demeure au foyer pour voir à l'éducation des enfants. Dès son enfance, Lucy se souvient que sa famille était unie et que tous allaient fréquemment dans les bois pour camper sous la tente. Ses parents ne consomment ni alcool ni drogues. Son père a toutefois un tempérament violent et la petite est parfois victime d'abus physique de sa part.

Alors que Lucy a 5 ans, son père obtient un contrat de travail dans un autre village. Toute la famille se déplace alors pour le suivre. À son arrivée, Lucy fréquente l'école régulière où l'on enseigne en inuktitut. Bien que la petite soit une bonne étudiante, il arrive toutefois qu'elle s'absente de l'école en raison de la violence dont elle est victime au sein de la sphère familiale : « *I was good in school, but when my father beated me at home I didn't want to go to school of course.* » Dix-huit mois plus tard, son père termine son contrat et la famille revient dans la communauté natale.

En réaction à la violence du père, Lucy s'enfuit chez d'autres membres de la famille pour y passer quelques jours. La grand-mère maternelle la réclame régulièrement pour effectuer des travaux ménagers de toutes sortes. Un événement vient changer la vie de Lucy. Alors qu'elle est âgée de 11 ans, sa mère décède subitement d'une tumeur au cerveau. Cela a un impact positif sur la violence du père qui, tout à coup, est de moins en moins violent envers Lucy : « *He was less violent with me, he wanted to talk more with me, he was sorry about the violence.* » Quelques mois plus tard, son père se remarie avec une femme inuite. Lucy ne parvient pas à s'entendre avec la nouvelle conjointe et, en guise de protestation, elle erre de point de chute en point de chute chez les membres de la famille élargie : « *I ran away from her all the time, I went to my aunt's place, cousins, relatives. I've got a big family.* » Pour Lucy, la mort de sa mère représente la mort de sa famille.

La disparition de la mère a également un impact sur la réussite scolaire de la jeune fille. Après avoir redoublé son année scolaire, Lucy abandonne l'école, car elle n'est plus intéressée et s'ennuie en classe : « I leaved school I was 14-15 years old, somewhere in that. *It didn't interest me, I did one grade two times, so I was getting bored with the classes. So I just quit.* »

À l'âge de 14-15 ans, Lucy commence la consommation d'alcool. Elle organise des beuveries durant les week-ends avec des amis. Après une soirée où elle avait bu beaucoup d'alcool, Lucy tombe inconsciente au beau milieu de la route qui mène au domicile de sa cousine. Des agents de la Gendarmerie royale du Canada l'aperçoivent étendue sur le sol. Comme ils s'approchent d'elle, ils constatent qu'elle sent l'alcool et ils l'amènent au centre de dégrisement du village pour y passer la nuit. Le lendemain matin, les agents la reconduisent chez son père. Exaspéré de voir sa fille raccompagnée par des policiers, il décide de l'envoyer dans une famille d'accueil d'origine inuite. Lucy y demeure pendant plus ou moins trois ans.

Pendant qu'elle est avec sa famille d'accueil, Lucy n'entretient aucun contact avec sa famille d'origine. Pour passer le temps, elle est chargée de garder les deux enfants du couple pendant que ces derniers travaillent. Après quelques semaines, l'homme de la famille lui offre un emploi à l'hôtel où il travaille. Lucy accepte la proposition de son tuteur et entreprend le travail d'entretien ménager. S'agissant d'un travail à temps partiel, elle continue de garder les enfants.

Peu de temps avant d'avoir ses 17 ans, l'adolescente quitte la famille d'accueil pour retourner vivre chez son père. La relation avec la belle-mère demeure très fragile. Pour fuir cette dernière, Lucy se déplace constamment chez des membres de sa famille élargie. Dans son village natal, elle renoue avec ses amis d'enfance et la consommation d'alcool prend de plus en plus de place dans sa vie : « Bit by bit I mean more alcohol in my life. » Accompagnée de ses amis, elle commence également la consommation de marijuana et de haschich sur une base régulière. À son dix-septième anniversaire de naissance, les amis de Lucy lui organisent une fête dans un campement. Lors de cette

soirée, elle se retrouve fortement intoxiquée et perd conscience. Apeurés par son état, ses amis préviennent la police. Les policiers arrivent sur les lieux et amènent Lucy au centre de dégrisement pour la nuit. On l'accuse d'avoir consommé de l'alcool alors qu'elle n'a pas l'âge de la majorité. Avant d'être libérée, elle déjeune sur place et signe un papier légal dans lequel elle s'engage à passer devant le tribunal itinérant la semaine suivante. Le moment venu, Lucy est représentée par un avocat de l'aide juridique et elle comparaît devant le juge qui lui ordonne de payer une amende de cent vingt-cinq dollars.

Quelque temps après, une amie lui offre d'aller avec elle à Montréal pour une durée de trois semaines. Lucy accepte l'invitation et prend l'avion. Elle est hébergée chez des amis inuits de sa compagne de voyage. Émerveillée par le décor de la grande ville, Lucy ne parvient pas à fermer l'œil : « I stayed awake for more than 24 hours just to observe the city and all the lights during the evening. » Elle accompagne ses amis dans le parc Atwater, un point de chute reconnu pour les Inuits qui arrivent à Montréal. Ce parc constitue le lieu de rassemblement quotidien où Lucy consomme de l'alcool et de la marijuana avec ses connaissances et d'autres amis qu'elle rencontre sur sa route.

De retour dans sa communauté, Lucy va vivre chez différents membres de sa famille où elle habite de manière temporaire. Un jour, elle parcourt les rues du village et constate qu'une entreprise de télécommunication est à la recherche de personnel. Après avoir rempli la demande d'emploi, Lucy obtient un travail comme opératrice. Au cours des quatre premiers mois de travail, elle s'absente fréquemment en raison de sa surconsommation d'alcool. En accord avec les patrons, elle décide de quitter son emploi : « I drank a lot during that period, so it was a nice job but I missed a lot because of my drinking. So I spoke with the boss there and I decided to leave the job because of my alcohol. »

Ayant économisé un peu d'argent, Lucy décide de revenir seule à Montréal, car elle s'ennuie de la grande ville. Son séjour dure trois mois. Au début, Lucy partage un appartement avec trois amies inuites qu'elle avait connues lors de son premier séjour. Durant le jour, elle fréquente le parc Atwater où elle rencontre des amis inuits. Le soir,

elle sort dans les bars reconnus pour accueillir de nombreux Inuits. Un jour, elle rencontre un homme inuit qui travaille pour une entreprise de télécommunication, avec qui elle entretiendra une relation amoureuse. Quelque temps après leur rencontre, l'homme l'invite à venir vivre avec lui dans son appartement. Sans hésitation, Lucy accepte. Durant son séjour, son conjoint soutient financièrement Lucy et assume les coûts de la consommation d'alcool et de drogues de Lucy. Après trois mois de concubinage, celle-ci décide de retourner dans sa communauté d'origine pour revoir sa famille. Son conjoint accepte son départ et paye son billet de retour.

Lucy s'installe alors chez son père. Incapable de s'entendre avec sa belle-mère, elle quitte le domicile familial après quelques mois pour aller vivre chez ses tantes et des cousines : « *She was jealous of us, we didn't get along too much. We reminded her our mother too much, that's why she didn't like us all. So I leaved from there and I went to my aunt's house.* »

Lucy veut apprendre l'anglais. Elle entreprend des démarches pour retourner aux cours pour adultes. Après s'être informée auprès des organismes du village, la participante constate qu'il n'existe aucun service d'éducation destiné aux adultes au sein de sa communauté. Elle fait une demande au Département de l'éducation de son village et on lui mentionne que ce type de service n'est dispensé que dans l'Ouest. Voulant réaliser son projet, Lucy accepte de partir pour s'y installer à l'âge de 18 ans. Son séjour dans l'Ouest canadien durera tout près de deux ans. La volonté de réaliser son projet et ses conditions de vie plus stables l'amènent à se consacrer entièrement à ses études et elle cesse toute consommation d'alcool et de drogues : « *I was happy to be there, I was at school and it didn't click to me to drink there, I didn't drink because I was at school now.* » Au cours de ses études, Lucy habite dans une résidence pour étudiants où elle se lie d'amitié avec une fille qui provient du même village qu'elle. Le Département de l'éducation de sa communauté défraie son hébergement et son éducation.

Après avoir terminé son année scolaire, Lucy veut voyager. Elle prend donc contact avec une de ses tantes qui vit dans la province où elle se trouve et elle lui demande si elle peut aller vivre chez elle. C'est là qu'elle résidera durant près d'un an. Lucy occupe un travail de caissière dans un magasin à grande surface pendant quelques mois. Le contact avec la frénésie de la ville l'amène à reprendre peu à peu la consommation d'alcool.

Un soir, Lucy sort dans un bar avec une collègue de travail. Cette dernière lui présente un homme qui est à la recherche d'une femme qui accepterait de vivre chez lui et de s'occuper de ses quatre enfants. Lucy accepte le travail, mais exige d'avoir ses week-ends libres. Le marché est conclu. Durant la semaine, elle demeure avec les enfants à la maison. Quand vient le week-end, elle sort et consomme de l'alcool dans des bars du centre-ville. Lucy vit dans ces conditions durant tout l'été. Au mois de septembre, elle décide de retourner dans sa communauté d'origine. Elle utilise ses économies pour payer son billet de retour.

À l'âge de 20 ans, Lucy s'installe chez sa sœur. Quelques jours plus tard, elle parcourt les petites annonces et déniché un travail de caissière au salaire minimum dans un hôtel-restaurant. Son employeur lui offre de vivre dans la résidence des employés, qui est annexée à l'hôtel, ce qu'elle accepte. Après trois ou quatre mois, la participante s'ennuie de Montréal. Elle quitte son travail et revient dans cette ville pour quelques mois.

À son arrivée, Lucy occupe pendant quelques jours l'appartement de sa cousine. Ensemble, elles se tiennent dans les bars et les parcs du centre-ville et consomment de plus en plus d'alcool. Au cours d'une soirée dans un bar, Lucy rencontre un homme d'origine québécoise avec qui elle entreprend une relation amoureuse qui durera huit mois. N'ayant pas de logement, le couple vit dans des chambres de motel et chez des amis qui acceptent de les héberger temporairement.

Quelques jours après son arrivée à Montréal, Lucy a déjà écoulé ses économies pour payer sa consommation d'alcool. Elle doit donc trouver une façon de faire un peu d'argent pour survivre. C'est ainsi qu'elle commence à faire la quête avec son amant.

Avec cet argent, le couple arrive à se payer une chambre de motel et à acheter quelques bouteilles d'alcool. Après quelques semaines de fréquentation, la relation se détériore et de violentes chicanes éclatent dans les aires publiques et dans des parcs du centre-ville. L'amoureux devient de plus en plus violent et abuse physiquement de sa compagne : « I had few bruises because of him. He became a hell with me, that man. » Un soir, alors qu'ils étaient tous deux intoxiqués à l'alcool, une violente dispute survient entre eux. Son amant la frappe et, à son tour, elle crie et lui saute dessus. Un des citoyens qui assiste à la scène rapporte l'incident à la police. Après quelques minutes, les policiers arrivent dans le parc. On enferme Lucy dans une cellule au poste de police et on laisse partir son conjoint. Le lendemain matin, avant de la libérer, les policiers lui remettent une contravention pour s'être querellée et avoir bu sur la voie publique. N'ayant aucune source de revenus, Lucy ne paie pas la contravention et retourne avec son conjoint dès sa sortie. Au cours des mois qui suivent, le couple connaît de nombreuses disputes qui se soldent par l'intervention des policiers. Chaque fois, Lucy retourne en cellule au poste de police et ressort avec des contraventions de plus en plus élevées. Elle n'arrive toujours pas à les payer, car elle n'a aucune autre source de revenus que la quête.

Faisant face à des difficultés conjugales de plus en plus importantes, le conjoint de Lucy lui propose de l'accompagner dans une autre province du Canada, afin de changer leur quotidien. Lucy accepte de partir avec lui. Le couple se rend à destination en faisant de l'auto-stop. À peine arrivés sur les lieux, ils se disputent de nouveau et Lucy quitte son conjoint pour de bon. Se retrouvant seule en ville, Lucy va boire un café dans un restaurant. Elle y rencontre un homme qui lui demande de le suivre chez lui. Il affirme qu'il lui donnera de l'argent. À ce moment, Lucy ne comprend pas qu'il s'agit d'une demande de services sexuels : « He said to me: "Come with me at my apartment and I will pay you. At that time I didn't know anything about prostitution, you know, really I didn't know. » Malgré son incompréhension, Lucy accepte tout de même de suivre l'homme jusqu'à son appartement. Elle accepte finalement de se prostituer contre un peu d'argent. Le lendemain matin, le client lui offre de prendre une douche et l'aide à trouver un lieu d'hébergement. Lucy repère une maison d'hébergement pour les femmes en difficulté non loin du lieu où elle se trouve. Elle y restera un mois. Pendant ce temps,

elle obtient pour la première fois des prestations d'aide sociale par l'entremise des intervenantes. Elle connaît aussi d'autres expériences de prostitution. Ces expériences demeurent toutefois ponctuelles : « Not everyday, just a little while, only for money. I did prostitute a little bit to make money. »

Maintenant âgée de 20 ans, Lucy veut voyager à travers le Canada. Durant son voyage, elle vit dans des maisons d'hébergement pour femmes ou chez des gens qu'elle rencontre au cours de ses déplacements. Dès le premier jour, Lucy trouve un travail de serveuse dans un restaurant, qu'elle occupe durant quelques mois. Sur les lieux de son travail, elle rencontre un homme inuit envers qui elle éprouve des sentiments amoureux. Une semaine après leur rencontre, son nouveau copain lui demande de venir vivre avec lui dans son appartement. Elle accepte sans hésiter. Durant cette relation, Lucy cesse de boire et fréquente les rencontres des Alcooliques Anonymes avec son conjoint, qui est sobre depuis quelques mois déjà. Après un mois de concubinage, elle est enceinte de son premier enfant. Elle demande alors à son conjoint s'il l'aime vraiment. Devant son hésitation, Lucy le quitte et part vivre chez une femme qui cherche une gardienne pour ses enfants. Au moment où elle se prépare à accoucher dans l'Ouest canadien, elle reçoit un appel de sa famille lui annonçant que sa grand-mère est gravement malade. Cette situation l'oblige à retourner dans sa communauté. Avec l'aide de son employeur, Lucy bénéficie de l'aide des Services sociaux pour les Autochtones, qui acceptent de payer son billet de retour. Elle demeurera dans sa communauté durant trois ans.

De retour chez elle, Lucy vit chez son père pendant deux mois et demande des prestations d'aide sociale. Cinq jours après son arrivée, sa grand-mère décède. Quelques semaines plus tard, Lucy accouche de son premier enfant à l'âge de 21 ans. Ne s'entendant toujours pas bien avec sa belle-mère, elle va vivre chez sa tante avec son enfant.

Peu après, la participante déniché un emploi dans le domaine des médias écrits. Elle se remet à consommer de l'alcool et du haschich. N'étant souvent pas en mesure de s'occuper de son enfant lorsqu'elle est intoxiquée, le service autochtone de la protection

de l'enfance décide de placer l'enfant dans une famille d'accueil alors qu'il est âgé de 2 ans. Lucy se sent coupable de la perte de son enfant et elle apaise sa peine avec l'alcool : « I felt lonely after they took my baby, so I took more and more alcohol. »

Par la suite, Lucy occupe différents emplois (domaines de la comptabilité, du gouvernement, des Postes). Elle n'arrive toutefois pas à conserver ses emplois en raison de sa trop grande consommation d'alcool, qui l'amène à manquer des journées entières de travail. Chaque fois, elle s'aperçoit qu'elle ne peut plus accomplir ses tâches et démissionne.

À 25 ans, Lucy décide de retourner à l'école. Elle fait sa demande au Département de l'éducation de sa communauté, qui accepte de l'envoyer à Ottawa pour poursuivre ses études. Après seulement trois semaines passées dans cette ville, elle aperçoit une annonce pour un emploi en télécommunication à Montréal. Une fois engagée, elle interrompt ses études et part pour Montréal.

À Montréal, Lucy va demeurer chez sa cousine. Après seulement quatre mois de travail, elle démissionne en raison de sa trop grande consommation d'alcool. Sa cousine la jette dehors, car elle n'arrive plus à tolérer cette consommation. N'ayant pas accumulé suffisamment d'heures pour avoir droit aux prestations d'assurance-emploi, Lucy se retrouve du jour au lendemain sans revenus ni domicile. Elle se remet donc à quêter pour survivre et elle est hébergée chez des amis qu'elle rencontre dans la rue. Pendant le jour, elle sillonne les parcs et les lieux publics du centre-ville à la recherche d'un peu d'argent et de contacts. Des amis l'informent des ressources où elle peut aller manger. Durant son séjour à Montréal, la participante garde contact avec sa famille par téléphone. C'est lors d'un appel téléphonique qu'elle apprend de sa sœur que son enfant sera adopté par une famille inuite. Elle reçoit les papiers d'adoption par le biais d'une ressource située à Montréal. Les Services sociaux ne lui donnant pas le choix, elle signe.

Atterrée par cette perte définitive, Lucy se rend dans un parc et consomme de l'alcool avec des amis. Les policiers arrivent sur les lieux et lui remettent une contravention pour avoir consommé de l'alcool dans un lieu public. Lucy ne paye pas la contravention et estime que cette procédure n'a aucun effet sur sa consommation : « *It never helped me to stop to drink, those tickets. It doesn't bother me at all.* » Au cours des semaines suivantes, elle récolte plusieurs contraventions, car elle consomme sur la voie publique. Après quelques mois, elle demande des prestations d'aide sociale par le biais d'une ressource autochtone de Montréal. Elle se trouve finalement une chambre au centre-ville où elle vit seule. Elle y passe quelques mois.

Un soir, Lucy se retrouve dans un bar avec des amis. Elle sort de ses poches un morceau de haschich pour sa consommation personnelle. Sans avis, une dizaine de policiers entrent dans le bar pour effectuer une vérification générale. Lucy est alors arrêtée et accusée de possession de haschich. Elle passe la nuit au poste de police. Le lendemain matin, elle comparaît devant le juge. Un avocat de l'aide juridique la représente. Le juge lui remet une contravention de cinquante dollars, mais il s'aperçoit qu'elle a de nombreuses contraventions impayées. Il la condamne donc à une semaine de détention. C'est dans ce contexte que Lucy connaît sa première incarcération à l'âge de 31-32 ans.

La trajectoire carcérale de Lucy commence donc au début de la trentaine. Entre l'âge de 33 ans et de 40 ans, elle est incarcérée à neuf reprises pour des contraventions impayées. Le profil délictuel de cette participante est très homogène. En effet, mise à part sa première incarcération où on l'accuse de possession de haschich, les motifs d'incarcération suivants sont toujours liés à sa consommation d'alcool et au non-paiement d'amendes. Ce type de délit amène Lucy à connaître de courtes sentences d'emprisonnement. La plus longue est d'une durée d'un mois et survient alors que la participante est âgée de 34 ans. Depuis le début de la quarantaine, elle n'a connu qu'une seule sentence d'emprisonnement d'une durée de quatre jours. Au moment de réaliser la dernière entrevue, Lucy nous apprend qu'elle est sous mandat d'arrestation pour des contraventions impayées. Les risques sont donc élevés qu'elle retourne en détention.

Le récit de Carry

Quatre entrevues d'une durée de deux heures chacune ont permis de reconstruire le cheminement de Carry. C'est avec beaucoup d'émotion qu'elle nous a livré son expérience de vie. À quelques reprises, au cours des entrevues, il nous est arrivé de cesser l'enregistrement afin de lui permettre de faire une pause avant de reprendre là où elle avait arrêté. Carry a toujours voulu écrire sur sa vie, mais elle n'a jamais eu l'occasion de se consacrer à ce projet. Sa participation à notre étude est une occasion pour elle de faire le point sur sa vie. Au cours des entretiens, elle nous avoue avoir partagé des éléments de sa vie qu'elle n'avait révélés à personne jusqu'à aujourd'hui. Étant incapable de passer plusieurs heures sans consommer d'alcool, il est arrivé que Carry se présente à notre rendez-vous avec une bière en nous demandant si elle pouvait boire un peu afin de calmer ses tremblements. Constatant que son état ne compromettait pas du tout la réalisation de l'entrevue, nous avons accepté.

Carry est une femme d'origine inuite âgée de 33 ans. Elle est née dans une communauté inuite et ses parents sont tous deux d'origine inuite. Elle est la cadette d'une famille composée de six enfants. Son père travaille dans le domaine de l'aviation et sa mère demeure à la maison. La mère biologique accouche de Carry alors qu'elle n'a que 18 ans. Se considérant trop jeune et craignant de perdre sa liberté, elle décide de faire adopter sa fille par un couple d'amis de la famille. Deux jours après sa naissance, Carry part vivre dans une autre communauté inuite. Elle n'a jamais vécu avec ses parents biologiques. Les parents adoptifs sont tous deux d'origine inuite. Le père est sans emploi et la mère travaille comme caissière. Ils ont des problèmes de consommation d'alcool. Lorsqu'ils sont intoxiqués, de violentes disputes éclatent : « When they drink, the problems came straight over, higher and higher. They always fight together for money or so ever. When they drink, they always had arguments together. »

La violence physique à l'égard des enfants est aussi une réalité courante au sein de la famille. Dès l'âge de 5 ans, Carry est victime de la violence de ses parents adoptifs. Ils la frappent avec un manche à balai et une ceinture de cuir. Elle s'échappe en allant se

cache dans sa chambre avec ses frères : « We used also to get hide in my room all together. All the kids was in the room before we get hit by the parents. »

À 6 ans, Carry commence à fréquenter l'école dans sa communauté. Après sa première année, ses parents adoptifs décident de l'envoyer dans une école anglophone. Deux ans plus tard, ils conviennent de la transférer dans une école française. Confrontée à l'apprentissage de différentes langues en seulement quelques années, la fillette éprouve de nombreuses difficultés scolaires : « I always changed of languages, you know, and school. I had problems at school, I was all mixed up during that time. » À l'école, Carry se fait des amis. Elle ne peut toutefois pas jouer avec eux en dehors des heures de classe, car elle est contrainte de rentrer à la maison immédiatement après l'école. Lorsqu'elle prend trop de temps pour rentrer, Carry est punie.

La violence s'intensifie au sein de la structure familiale. Face à cette situation, Carry fugue deux fois, à 7 ans et à 8 ans. Pendant ces fugues, elle se réfugie chez une de ses tantes, qui l'héberge durant quelques jours en attendant que la situation redevienne plus stable. Carry garde des souvenirs horribles de la violence familiale. Elle associe la violence dont elle est victime au fait que ses parents ne l'aiment pas : « That problem of violence was horrible for me. *I had to grow up in that real shit, you know, they didn't love me 'cause I was not their own children. That's what I thought during that time.* »

Les conditions de vie familiales amènent Carry à s'absenter fréquemment de l'école. Des voisins et des membres de la famille élargie dénoncent la situation aux autorités. Dès que Carry atteint l'âge de 9 ans, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) intervient auprès de la famille. Chaque fois que la DPJ est appelée sur les lieux, les intervenants sociaux éloignent la fillette de la violence de ses parents en l'envoyant vivre dans différentes familles d'accueil au sein d'autres communautés inuites pendant quelques mois. Durant quelques années, Carry vit une grande instabilité : « I stayed in different families up there who wanted me for a while. After I came back home, I always moved like that. *I was going on and off to my parent's house.* » Parallèlement à ces placements formels, Carry connaît d'autres placements auprès des membres de sa

famille élargie. Ce mouvement de va-et-vient constant entre les familles d'accueil et la famille adoptive va se poursuivre jusqu'à ce que Carry atteigne l'âge de 11 ans. À ce moment, elle revient vivre chez ses parents.

À partir de 11 ans, Carry observe un changement important chez elle. Elle n'accepte plus d'être violentée et elle réagit à la violence par la violence :

At 11 years old, I started to be violent after all that. When I used to get beat up and everything, I used to be violent me too. I had too much anger inside of me, sometimes it came out of me, I was fed up of all that mess

Un jour, un incident de violence éclate entre la participante et son père. Après que celui-ci l'ait battue violemment avec une ceinture, Carry s'empare d'un couteau de chasse et menace de le tuer. Son père attrape le couteau et violente physiquement sa fille. Par la suite, il lui ordonne de demeurer dans sa chambre pendant trois jours à ne consommer que du pain, de l'eau et du thé : « *They didn't feed me, I was there without food but the water and the tea and only the banik, that's it.* »

À la suite de cet événement, Carry ressent beaucoup de colère. Profitant de l'absence des membres de la famille, elle détruit tout dans la maison et elle part chez une amie. Le lendemain, alors qu'elle marchait avec son amie dans la rue, deux travailleurs sociaux viennent la voir et lui disent qu'elle doit les accompagner, car elle quitte la communauté sur-le-champ. C'est dans ces circonstances qu'à 12 ans Carry est placée dans un centre d'accueil mixte pour jeunes délinquants à l'extérieur de sa communauté pour une période de sept mois. Elle est heureuse de s'éloigner de sa famille.

À son arrivée au centre d'accueil, Carry est surprise par les mesures de sécurité et de contrôle en place : « It was strange, I mean it was locked up and everything when I wanted to get out, all was locked there. I would have to ask to open our room and the doors before I wanted to get out. » Deux jours plus tard, Carry s'enfuit pendant quelques heures avec deux autres pensionnaires. Rattrapées par les policiers de la ville, les fugueuses sont vite ramenées au centre d'accueil. Carry est transférée dans une unité

assurant plus de surveillance. Durant son séjour, elle ne garde pas contact avec sa famille.

Au centre d'accueil, Carry fréquente l'école sur une base régulière. Elle réussit bien et elle aime aller à l'école pour apprendre de nouvelles choses. Un incident vient toutefois assombrir cette période. Lors d'une activité de camping réunissant différents jeunes du centre, Carry est agressée sexuellement par un adolescent plus âgé qu'elle. Apeurée, elle s'enfuit dans le campement réservé aux intervenants et leur mentionne qu'elle a peur. Elle ne révèle pas son secret.

De retour dans sa communauté à l'âge de 12 ans, Carry va vivre chez ses parents. La violence familiale s'estompe pour reprendre quelques mois plus tard. Ainsi, la DPJ est rappelée sur les lieux et Carry est placée de nouveau dans des familles d'accueil au sein de différentes communautés inuites. Elle quitte l'école de sa communauté natale pour poursuivre son cheminement aux endroits où elle est envoyée par les Services sociaux. Ces mouvements de va-et-vient entre les familles d'accueil et la famille adoptive se poursuivent jusqu'à ce que Carry ait 13 ans. À cet âge, les Services sociaux de la communauté tentent une réintégration en milieu familial.

Après une période d'accalmie, la violence envers les enfants reprend au sein de la famille. En guise de réponse, Carry incendie la maison de ses parents adoptifs alors qu'elle se trouve seule à la maison : « I burned the house because I was getting fed up to get beating by my parents. » Les policiers interviennent et Carry n'est pas placée. On lui dit plutôt de ne plus recommencer et de rester avec ses parents. Les parents de Carry sont stupéfaits, mais ils comprennent la colère exprimée par la jeune fille. Ils lui pardonnent son geste. Cet événement provoque un déplacement de la violence familiale. En effet, les parents adoptifs cessent de violenter les enfants et la violence conjugale prend place :

Since that, they never tried to hit us again, no more punishing, nothing, but they had a lot of violence and arguments between them, but just my mother and my father, that's it. They never beat up the kids no more.

Le contexte de violence conjugale marque l'adolescence de Carry. Alors qu'elle vient tout juste d'avoir ses 14 ans, sa mère tente de tuer son père avec une arme à feu. Le père est hospitalisé et la mère est condamnée à une sentence de 10 mois de prison. La mère doit quitter la communauté inuite pour aller purger sa peine en milieu urbain. Cet événement provoque la séparation du couple. Carry n'a aucun contact avec sa mère pendant que cette dernière est incarcérée. L'absence des deux parents l'oblige à abandonner l'école pour demeurer à la maison et prendre soin de ses frères et sœurs.

Lorsque la mère de Carry sort de prison, elle décide de demeurer en milieu urbain. Elle réclame sa fille, car elle se sent seule. L'adolescente se voit donc contrainte d'aller vivre à Montréal à l'âge de 15 ans. Les premières journées passées avec sa mère se passent bien. Elles s'amusent ensemble et découvrent le centre-ville. À la demande de sa mère, l'adolescente commence à se tenir dans les bars avec elle. À 15 ans, la participante éprouve déjà des problèmes de consommation d'alcool : « We always went to the bar for drinking. I followed her even if I was not enough old to go there. I became an alcoholic when I was 15 years old with my mother. » La mère de Carry consomme aussi de la drogue. Elle enseigne à sa fille les techniques de consommation à la fin de ses 15 ans. Cette consommation replonge Carry dans ses souvenirs d'enfance et elle a de plus en plus de mal à contenir la colère qui l'habite : « I began to be more violent when I took drugs like acid and cocaine, you know. Everything wanted to come out, like the anger about my past. »

Un soir où l'adolescente se trouve dans un bar avec sa mère, cette dernière se met à ressasser le passé. D'un seul trait, Carry se lève et elle frappe sa mère au visage. Le dirigeant du bar appelle la police et retient l'adolescente sur les lieux. Les policiers procèdent à l'arrestation de Carry. Au poste, les policiers lui mentionnent qu'elle n'a pas le droit de se trouver dans un bar à son âge et qu'elle doit cesser de consommer, sans quoi ils devront signaler la situation à la DPJ. Carry est relâchée et elle retourne à l'appartement de sa mère.

À 17 ans, le propriétaire de l'immeuble où vit la mère de Carry propose à la jeune fille de lui payer un appartement d'une pièce et demie dans l'immeuble où ils vivent tous. À ce moment, Carry ignore que sa mère et le propriétaire entretiennent une relation amoureuse. Elle accepte l'offre, car elle veut avoir davantage de liberté. Au moment où Carry atteint l'âge de la majorité, le propriétaire s'introduit chez elle et il prend en charge son éducation sexuelle : « When I turned 18, the owner of the building came to my apartment and started to show me his private parts and what kind of sex we can have together. He showed me how to have sex and everything. » Au début, Carry a peur d'avoir des rapports sexuels. Mais plus le temps passe et plus elle prend goût à la sexualité que l'homme lui offre. Une fois l'éducation sexuelle de Carry accomplie, sa mère se joint à eux lors des relations sexuelles. Bien que cette situation soit terriblement difficile pour Carry, elle n'a d'autre choix que de s'y soumettre : « *I didn't have choice to be with them, that's why I did it, I had to listen her, so I did it with my mom too, you know.* »

À 18 ans, Carry commence à se prostituer pour rapporter de l'argent au propriétaire et à sa mère, qui la soutiennent financièrement. Elle agit sous l'effet de l'alcool et de drogues. L'argent de la prostitution permet de payer la consommation du trio : « *When they didn't have enough money, I had to go to sell my body and be responsible for them.* » La mère de Carry et le propriétaire établissent les règles qui encadrent la prostitution : la jeune femme ne peut revenir à la maison avant d'avoir amassé cent cinquante dollars. Il arrive toutefois que la jeune femme aille se cacher au bar avec des clients, car elle n'a pas envie de partager son argent avec sa mère adoptive ou tout simplement parce qu'elle n'a pas le montant d'argent exigé.

La prostitution de rue est une activité où les risques de victimisation sont élevés. Un soir, Carry est dans la rue et un client la fait monter dans sa voiture pour l'emmener dans un motel du centre-ville. Une fois le service sexuel rendu, le client violence physiquement la participante et la laisse au motel sans lui payer son dû. Sans argent, Carry retourne à la rue pour quêter l'argent qu'elle doit rapporter à la maison. Dans la rue, elle rencontre une intervenante. La femme lui donne de l'argent pour qu'elle puisse aller manger et

prendre un café. Face à ces conditions de vie, Carry ressent de plus en plus de regrets et de colère. Elle constate que sa mère a beaucoup de pouvoir dans sa vie et qu'elle a perdu la plupart de ses repères identitaires :

I lost all my culture, I don't know how to sowing, how to make banik or anything. I only make my carves once in a while and that's it. My mother had a lot of power on me, I grew up very fast, I forgot all my culture. I began to be prostitute instead of learn things, I lost everything ... I feel so bad about it.

À 21 ans, Carry est prestataire de l'aide sociale et habite toujours dans l'appartement payé par le propriétaire de l'édifice. Alors qu'elle est dans un bar, elle rencontre un homme d'origine québécoise avec qui elle initie une relation amoureuse. Après quelques jours de fréquentation, son amant vient habiter avec elle. Lorsque son conjoint s'aperçoit que Carry se prostitue, il devient jaloux et exige qu'elle mette fin à ses activités sexuelles. Refusant de lui obéir, Carry le quitte après quelques mois. Quelques semaines plus tard, elle rencontre un homme d'origine française qui devient son amant pour une durée de deux ans. Après quelques semaines de fréquentation, la participante décide d'abandonner la prostitution et de partir vivre avec cet homme dans son appartement. Son amant travaille dans le domaine hôtelier. Carry qualifie de stable sa relation avec son conjoint, même si la consommation d'alcool prend une grande place dans la vie du couple.

Après un mois de concubinage, Carry devient enceinte. Elle retourne dans sa communauté d'origine, car elle veut éviter toute consommation d'alcool en cours de grossesse : « I decided to went up North to delivery. *I didn't want to take alcohol no more. It was a way for me to protect myself from alcohol. I wanted to get away from alcohol and take care of myself, to have a healthy child.* » Carry quitte seule Montréal, car son conjoint doit demeurer en ville pour travailler.

Arrivée dans sa communauté, elle va vivre chez son père adoptif en attendant que son conjoint vienne la rejoindre. Carry accouche à l'âge de 21 ans de son premier enfant. Le conjoint arrive alors que le bébé est âgé de un mois. Il reste avec elle durant 18 mois. Après son accouchement, Carry se met à vendre de la drogue dans sa communauté pour

obtenir de l'argent. Son conjoint s'occupe de commander la drogue du sud et Carry gère la vente au sein de sa communauté d'origine. elle boit de l'alcool modérément en raison du coût exorbitant de la boisson. En réaction aux conditions de vie de la participante, son père adoptif lui dit qu'elle est devenue une personne différente et qu'elle doit retourner à Montréal. Elle décide alors de revenir à Montréal avec son conjoint à l'âge de 24 ans.

Le couple vit en appartement avec l'enfant. Carry demande des prestations d'aide sociale pour subvenir aux besoins du petit. Elle se remet à boire de plus en plus et les conditions de vie conjugales se détériorent. Elle est victime de violence physique de la part de son conjoint. Carry décide donc de fuir cette situation en quittant le domicile familial avec l'enfant. Elle trouve refuge dans une maison d'hébergement. Le conjoint signale la fugue à la police et les policiers partent à la recherche de Carry. Ils l'aperçoivent en état d'intoxication alors qu'elle déambule dans la rue en compagnie de son enfant. Les policiers procèdent à son arrestation et confient l'enfant à la DPJ. Carry est incarcérée au poste de police en attendant qu'elle dégrise. Le lendemain matin, on la libère. Elle retourne à la maison et une violente dispute éclate entre elle et son conjoint. Elle demande à un ami, qui est venu rendre visite à son copain à l'appartement, de l'emmener avec lui avant qu'elle ne perde la maîtrise d'elle-même. L'ami obéit à Carry, qui se réfugie à l'appartement de cet homme et décide de quitter son conjoint.

Elle entreprend vite une relation amoureuse avec cet homme, qui durera trois ou quatre mois. Le conjoint est un motard qui effectue différents types de travaux. Quelques semaines plus tard, Carry reçoit un avis de la DPJ : elle doit passer en cour pour la garde de son fils. Son conjoint lui trouve un avocat et l'accompagne à la cour. Devant le juge, le conjoint affirme qu'il est prêt à s'occuper de l'enfant avec Carry. Le juge octroie la garde de l'enfant à la participante.

Après deux mois de concubinage, Carry est enceinte de son deuxième enfant. Durant la grossesse, son conjoint devient de plus en plus jaloux et violent envers elle. Bien que Carry ralentisse sa consommation durant sa grossesse, le couple prend tout de même de la cocaïne et de l'alcool. Un soir, son conjoint organise une fête à la maison et veut que

Carry ait des relations sexuelles avec lui et une autre femme. Carry refuse car elle est trop intoxiquée. Son conjoint la frappe violemment. Elle saisit alors deux couteaux. Elle lui en remet un et l'invite à se battre. Elle le poignarde à la poitrine. Ayant perdu la maîtrise d'elle-même, elle lui dit de se sauver, car elle va le tuer : « I saw the blood coming out front of me. I said: "Run! go away from here"! I was totally blacked out, I can kill in that time. » Le conjoint ne peut quitter les lieux en raison de sa blessure, il s'effondre sur le plancher. Carry compose le 9-1-1. Les médias et les journalistes de la télévision arrivent sur place pour témoigner de l'accident. Le conjoint est amené à l'hôpital et les policiers procèdent à l'arrestation de Carry. Celle-ci appelle un avocat de l'aide juridique. Le lendemain matin, Carry comparaît devant le juge. Libéré de l'hôpital, son conjoint vient témoigner. Il affirme au juge qu'il s'agit d'un accident et il tente d'épargner à Carry une sentence d'emprisonnement assurée : « He testified but he lied to the judge. He told him that I was cutting like cooking and he made me jumps *behind me and I had a knife, so I touched his chest but it wasn't true.* » Le juge croit la version du conjoint et libère Carry sur-le-champ. Ils retournent au domicile familial. Carry accouche de son deuxième enfant à l'âge de 24 ans.

À 25 ans, Carry est enceinte de son troisième enfant. Au cours de la même année, son conjoint la demande en mariage. Même si cet enfant n'est pas désiré de la part de Carry, le conjoint refuse qu'elle se fasse avorter : « It was not my choice to have that children. *I couldn't have abortion, nothing, 'cause he didn't want it.* »

Après le mariage, les conditions de vie conjugales deviennent de plus en plus difficiles. Le conjoint oblige Carry à demeurer à la maison et il est violent envers elle. Il la force également à avoir des relations sexuelles avec d'autres femmes pendant qu'il observe la scène. La consommation de drogues du couple amène le conjoint à s'endetter auprès de groupes de motards. Les menaces à l'endroit du conjoint étant de plus en plus fréquentes, le couple se déplace chez différents amis afin de fuir les créanciers. Avec l'aide d'intermédiaires, le couple vend de la drogue dans la communauté inuite pendant qu'il est à Montréal. La gardienne des enfants, qui est témoin de cette situation, avise les policiers du trafic. Un soir où le couple revient d'une soirée chez des amis, il est

intercepté par la Brigade des stupéfiants et est inculpé de trafic de stupéfiants. Carry est amenée à la prison pour femmes en attendant de comparaître en cour. Le tribunal reconnaît le manque de preuves et on la relâche après cinq jours de détention. C'est donc à 26 ans que Carry connaît sa première incarcération à titre de prévenue.

Entre 28 ans et de 32 ans, Carry connaît plus de 10 périodes d'incarcération. La grande majorité de ses condamnations sont liées à sa situation de violence conjugale. Elle commet des voies de fait sur ses conjoints. La durée de l'enfermement varie. La plus courte sentence d'emprisonnement est de 5 jours alors que la plus longue est d'une durée de 11 mois. Carry n'a jamais connu d'expérience d'incarcération dans un pénitencier. Les sentences d'incarcération sont entrecoupées de séjours dans des maisons d'hébergement destinées aux femmes en difficulté et de séjours thérapeutiques dans des centres de désintoxication. Au moment de la dernière entrevue réalisée avec Carry, celle-ci était sous mandat d'arrestation pour des contraventions impayées, et un dossier de voies de fait à l'endroit de son conjoint actuel était en suspens. Tout porte donc à croire que la trajectoire carcérale de Carry s'est poursuivie après sa participation à notre étude.

Le récit de Paula

Nous avons rencontré la participante à sept reprises au cours des années 2002 et 2003. Paula a toujours voulu écrire un livre sur sa vie. Elle voit sa participation à notre recherche comme une façon de faire le point sur son existence. Lors des entrevues, elle révèle son cheminement avec beaucoup de précision. Après avoir constitué sa trajectoire graphique, nous lui avons remis le récit de vie, car elle voulait conserver un exemplaire de son travail rétrospectif et faire sa propre analyse des moments qui ont marqué sa vie.

Paula est une femme d'origine amérindienne âgée de 34 ans. Née dans une communauté autochtone, elle est issue d'une famille dont les deux parents sont d'origine amérindienne. Elle est la cadette d'une famille composée de 14 enfants. Son père travaille en administration et il est toujours absent du domicile familial. Sa mère, quant à

elle, s'occupe des enfants à la maison. Elle fabrique de l'alcool artisanal avec des membres de la famille et consomme de l'alcool tous les jours.

Au moment où la participante est âgée de 4 ou 5 ans, ses parents décident de déménager dans la communauté d'origine de la mère. Même si Paula ne parle pas anglais, ses parents l'inscrivent dans une école anglophone. Après quelques années, la situation conjugale des parents se détériore en raison de l'alcoolisme de la mère. Le couple se sépare alors que Paula est âgée de 9 ans. La fillette va vivre avec sa mère et ses autres frères et sœurs dans sa communauté natale et le père décide de demeurer sur place. La famille de Paula vit dans une grande maison. La mère doit travailler pour subvenir aux besoins des enfants. Après quelques mois, la mère rencontre un homme avec qui elle entretient une relation affective. Elle s'absente de plus en plus du domicile familial, y laissant ses enfants seuls. Du jour au lendemain, elle part vivre avec son nouvel amant sans le dire à personne. Les frères et sœurs aînés restent à la maison et s'occupent des plus jeunes. Les conditions familiales se fragilisent de plus en plus. Les enfants manquent souvent de nourriture et ils organisent des fêtes à la maison en compagnie de nombreux amis.

Paula commence la consommation d'alcool avec ses frères et sœurs alors qu'elle n'est âgée que de 9 ans : « I took alcohol with my sisters and brothers. Drinking fills the time for me. » La consommation d'alcool de Paula l'amène à s'absenter fréquemment de l'école. Impuissant, le directeur de son école en avise les travailleurs sociaux. Parallèlement, les voisins dénoncent aux autorités sociales les conditions de vie familiales de Paula. Quelques jours plus tard, une travailleuse sociale arrive sur les lieux et avise les enfants qu'ils doivent retourner à l'école sans quoi ils risquent le placement institutionnel. Paula tente de reprendre l'école. Elle n'y arrive toutefois pas, car elle n'aime pas l'école. Elle s'y présente uniquement le matin pour pouvoir prendre le petit déjeuner offert en classe. Après avoir mangé, elle retourne à la maison pour consommer et s'amuser. À l'école, Paula rencontre une amie plus âgée qu'elle, avec qui elle se lie d'amitié. Ensemble, elles consomment de l'alcool et fument des cigarettes.

Un jour, alors que Paula et son amie sont intoxiquées par l'alcool, le duo décide d'aller s'amuser dans un stationnement souterrain. Elles commettent des méfaits sur les voitures. Paula brise plusieurs pare-brise avec des cailloux qu'elle trouve sur son passage. Des citoyens sont témoins de la scène et la signalent à la police. Quelques heures plus tard, les policiers de la communauté procèdent à l'arrestation de Paula alors qu'elle se trouve chez elle. On la détient au poste de police en attendant sa comparution. Au tribunal, le juge ne sait pas trop quoi faire d'elle. Avant de prendre une décision, il demande à la mère de la jeune fille si elle veut la reprendre. Celle-ci refuse de s'en occuper. Le juge décide donc de placer Paula dans une école de réforme mixte, située dans une autre province canadienne, pour une période de cinq ans. À 12 ans, Paula se retrouve dans un centre d'accueil pour jeunes délinquants. Avant son départ, les Services sociaux lui achètent des vêtements et lui donnent un peu d'argent de poche.

Arrivée sur les lieux, Paula réalise l'ampleur de la situation et prend conscience qu'elle sera placée pour une longue période de temps : « I was afraid, I was very small too, you know. *When I arrived there I realized that I'm going to be here for a very long time.* » Au centre d'accueil, Paula est la seule autochtone. Elle devient rapidement l'attrait des autres pensionnaires. Les jeunes lui demandent si elle est une Indienne. À ce moment, la participante n'a aucune idée de ce que qu'est l'identité indienne : « The kids there, they say *I'm a Native, like I don't understand what they are saying to me, like I'm Native, indien ... like what is that? I don't click in that, you know.* » Après avoir été présentée aux autres résidents, Paula est accompagnée au bureau de la directrice pour être informée des règles à suivre. C'est lors de cette rencontre qu'elle apprend qu'elle doit rompre avec son milieu familial : « We go to the office of the big boss, she said. *It's like you're going to be with us for a long time, don't even bother telling your family coming down, never come and get you.* » Paula n'a d'autre choix que de se soumettre aux règles de son nouveau milieu de vie.

Le centre d'accueil l'encadre. Elle intègre l'école anglaise de l'établissement et pratique des sports de toutes sortes. Elle performe bien en classe. Constamment en contact avec la langue anglaise, Paula perd ce qu'elle connaît de sa langue autochtone. Bien qu'elle se

conforme aux règles de l'endroit, elle demeure réfractaire à l'autorité. Son mépris pour toute forme d'autorité l'amène à réduire au maximum ses contacts avec les intervenants du centre d'accueil :

I didn't have much relationship with the staff, because I always hated people in authority, you know. I felt I didn't want to be controlled by anybody or anything. So I stayed away from them, I just did my thing and if I don't do anything wrong, then they won't bother me.

À l'âge de 16 ans, Paula est transférée dans un foyer de groupe mixte. Incapable de trouver un endroit pour accueillir la participante, les Services sociaux l'envoient dans une autre ville encore plus éloignée de sa communauté d'origine. Les autorités sociales ne veulent pas qu'elle réintègre sa famille. Après toutes ces années passées au centre d'accueil, Paula a peur de se retrouver en société :

I started my life over again, you know. I had to learn how to be outside, because I was inside all those years, you know. And I didn't see very much the public and it was very difficult when I finished the reform school. I wanted to stay in the reform school, because I guess I was scared, you know, with people.

Les deux adultes responsables du foyer de groupe sont d'origine autochtone. Paula s'entend bien avec la femme, mais elle déteste son mari. Une fois installée, la participante tente de reprendre contact avec sa famille. Mais étant donné qu'elle ne s'exprime maintenant que dans la langue anglaise, elle n'arrive plus à communiquer avec les membres de sa famille. Après quelques tentatives, elle abandonne toute démarche de rapprochement.

Paula vit avec cinq autres pensionnaires. Ceux-ci consomment de l'alcool et inhalent du gaz. Sous l'influence de ses nouveaux amis, Paula reprend la consommation d'alcool et commence la consommation de marijuana. Une fois intoxiqués, les jeunes s'amusent au jeu de la strangulation avec une corde suspendue à un arbre. Malgré sa consommation, Paula fréquente assidûment l'école. À 16 ans, elle obtient son premier emploi d'été dans le domaine de la littérature.

Au cours de l'été, la responsable du foyer de groupe s'absente durant les week-ends et Paula reste à la maison avec le conjoint de la dame. En l'absence de sa femme, le conjoint commence à abuser sexuellement de Paula. Ayant peur qu'on la transfère dans un autre foyer de groupe, elle décide de garder le secret. Elle menace toutefois l'homme de le dénoncer. Face à ses menaces, le responsable du foyer cesse les agressions.

Les jeunes du foyer de groupe sont obligés de fréquenter l'église tous les week-ends. Alors qu'elle s'y rend, Paula rencontre une fille d'origine québécoise plus âgée qu'elle. Quelque temps après, elle commence une relation amoureuse avec cette fille, qui durera un an. Son amie de cœur lui achète des cigarettes et de l'alcool. Durant cette période, Paula occupe différents emplois à temps partiel dans le domaine du commerce de détail et auprès des enfants. Les responsables du foyer de groupe l'obligent à travailler. Un jour, la copine de Paula lui demande de partir avec elle vers une autre province. Paula accepte et s'enfuit du foyer de groupe avec son amante pendant quatre jours. Avant de quitter, Paula communique avec une femme avec qui elle travaille pour lui demander de l'argent. La dame lui dit de venir chez elle pour prendre cet argent et avertit la police. Arrivée près du domicile de sa collègue, Paula constate que les policiers l'y attendent. Elle prend alors la fuite avec sa copine et elle se dirige vers la station d'autocars. Après quatre jours, les policiers interceptent les fugueuses. Alors que l'amie est amenée au poste de police pour faire face à des accusations de détournement de mineur, Paula est reconduite au foyer de groupe. L'amante de Paula est trouvée coupable et elle est incarcérée dans une ville éloignée du foyer de groupe. Son enfermement met fin à la relation.

À la fin des 17 ans de Paula, les responsables du foyer de groupe lui annoncent qu'elle doit partir, car les Services sociaux veulent la réintégrer dans une famille d'accueil qui réside dans sa communauté d'origine. Paula vit son départ avec beaucoup d'émotion et d'appréhension :

They told me that I'm ready to leave now, I'm finished, like I did my time. And I was going to turn 18, you know. I had to go back to the village where I lived, like I never thought about my family and I go back again, you know. And I didn't speak no Indian and it's a long time I didn't see my people, you know. I felt like it was a very

traumatic experience, you know, like you have after ... bad memories about your life before.

Malgré tout, Paula quitte le foyer pour sa nouvelle famille d'accueil. Les responsables de cette famille sont d'origine amérindienne. Ils préparent une chambre pour Paula afin qu'elle soit à l'aise. Elle revoit ses frères et sœurs. Sa mère est aussi présente. Ne parlant plus que l'anglais, Paula n'est toutefois pas en mesure de communiquer avec sa famille. La jeune femme constate que rien n'a changé dans sa communauté. Même si elle veut changer pour le mieux, elle voit que les membres de la famille sont aux prises avec les mêmes problèmes qu'à son départ. Cet état de fait l'amène à se sentir très malheureuse :

I was not happy, I was very unhappy, leaving ... going back to the reserve, seeing my family drunk, you know, like old memories just come back, you know. Then I guess maybe I was looking for changes, you know, like changes for better, maybe I was thinking that things will change now, maybe like I was older now. Nothing changed, you know, nothing changed, nobody changed.

En réaction à la misère qu'elle voit au quotidien, Paula se remet à consommer de l'alcool de plus belle et elle sent que sa vie bascule une autre fois : « I became like very resentful again and started to go in the wrong direction again, like I went back to my past, you know. » Des membres de sa famille lui demandent de voler de la nourriture dans sa famille d'accueil. Paula dérobe de la nourriture pour soulager la faim de ses frères et sœurs. Des rumeurs courent dans la communauté au sujet de son homosexualité. Par rapport à cette situation, Paula devient de plus en plus agressive et elle accuse sa mère d'être responsable de tout ce qui lui arrive. Un jour, elle ingurgite des médicaments et de l'alcool et elle se rend au domicile de sa mère pour la tuer. Une fois chez sa mère biologique, Paula saisit un couteau et la menace. Au moment où sa mère tente d'avoir des explications, la participante perd conscience. Quelques heures plus tard, elle est hospitalisée et elle reste dans le coma pendant trois jours. Après, elle retourne vivre en famille d'accueil jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le jour de ses 18 ans, Paula va vivre pendant quelques mois chez une de ses sœurs et son conjoint. Par la suite, elle résidera temporairement avec différents membres de sa famille : « I lived like in different places in the reserve, my aunts, my brothers, sisters, whatever, you know. Just for sleep, you know, like I was like always like a villager, like

you just go anywhere, you know. » Durant cette période, Paula consomme beaucoup d'alcool avec les membres de sa famille, mais elle reprend tout de même ses études à l'école anglaise de sa communauté.

N'ayant pas d'argent, Paula et ses amis s'introduit dans le bureau des Services sociaux pour y piller des chèques. Elle encaisse ceux-ci et achète de l'alcool et des vêtements à ses amis. Elle organise une grande fête avec eux :

I treated them, get them haircuts. (rires) I get their ears pierced, you know. And I went there, I took them to the restaurant and I bought them a whole bunch of beers, you know, and pot and we had a big party, you know.

Les parents de l'une de ses amies demandent à leur fille avec quel argent elle a acheté ses vêtements. L'amie rétorque que Paula lui a donné l'argent. Les parents rapportent la situation aux policiers. La participante est arrêtée à l'école et est accusée d'introduction par effraction, de fraude et d'avoir consommé de l'alcool et des drogues avec des mineurs. Au tribunal, le juge condamne la jeune femme à purger une sentence de six mois à la prison pour femmes. Comme il n'y a pas de centre de détention près de chez elle, la participante est envoyée dans une autre province canadienne pour purger sa sentence. C'est donc à 18 ans que commence la trajectoire carcérale de Paula. Cette première incarcération l'oblige à quitter l'école.

De 18 ans à 21 ans, Paula connaît plus de 10 sentences d'incarcération pour des délits de fraude, de vol et de bris de conditions. À l'âge de 21 ans, elle purge une sentence de 14 mois de détention pour avoir commis une tentative de meurtre. À partir de 23 ans, on constate une accalmie dans les sentences d'incarcération. La trajectoire de Paula se constitue dès lors de plusieurs prises en charge dans des foyers d'hébergement pour femmes, des centres pour itinérants, des centres de désintoxication du Québec et d'autres provinces canadiennes. Depuis qu'elle a 33 ans, elle a connu trois périodes d'incarcération pour avoir commis des vols et pour le non-paiement d'amendes. Au moment de la dernière entrevue, Paula craignait d'être sous mandat d'arrestation pour des contraventions impayées. Elle était prestataire de l'aide sociale et venait tout juste d'emménager avec son nouveau conjoint dans son appartement.

Le récit de Mary

Quatre entrevues ont permis de reconstruire le parcours de vie de cette participante. Mary a accepté avec plaisir de nous révéler son parcours de vie. Le contexte général des entretiens était paisible et détendu. Mary nous a avoué avoir révélé plusieurs aspects de sa vie qu'elle n'avait jamais partagés jusqu'à ce jour. Durant les entretiens, il est arrivé à quelques reprises qu'elle établisse des liens entre différents événements de sa vie. Les entrevues réalisées avec elle ont permis d'obtenir des données d'une richesse inespérée.

Mary est âgée de 36 ans. Elle est d'origine inuite. Elle est née dans une communauté inuite du Québec. Ses deux parents sont Inuits. Elle occupe le cinquième rang d'une famille composée de 10 enfants. Son père travaille dans le domaine de la charpenterie et sa mère occupe un emploi à temps partiel dans le secteur de la santé. De sa naissance jusqu'à ses 9 ans, Mary n'a aucun souvenir de sa vie : « *I cannot explain why 'cause I don't remember from a year old to 9 years old. I have a black-out on that period, they never took pictures of me as a child, so I cannot remember that time really.* »

À partir de ses 9 ans, la participante est chargée de s'occuper de la maison et de ses frères et sœurs pendant que sa mère travaille. Mary devient en quelque sorte la mère de famille et ses responsabilités sont de plus en plus grandes : « *I became responsible very early, you know, I took care of my brothers and sisters, I became a mother early.* » De telles conditions de vie enchantent Mary car, pour elle, il s'agit d'une occasion d'apprendre le travail domestique.

Au domicile familial, de violentes disputes surgissent entre les parents. Le père consomme de l'alcool de manière abusive et, lorsqu'il est intoxiqué, il devient violent à l'endroit de sa conjointe. Lorsque des querelles conjugales surviennent, les enfants s'enfuient à l'extérieur de la résidence familiale tandis que Mary demeure sur place afin de protéger sa mère. Malgré ce rôle de protection, la participante n'a jamais été victime de violence de la part de son père : « *I couldn't never ran away, I couldn't leave my mom behind me, never, I always trying to protect her [...] My father never lay a finger on me or never hit me. I was scared of him but he never touched me.* »

La violence familiale des parents amène Mary à s'absenter fréquemment de l'école. En classe, elle s'inquiète pour sa mère et elle n'est pas attentive. Souvent, elle doit rester à la maison pour garder ses frères et sœurs, car ses parents sont absents. L'ensemble des conditions de vie familiales fait en sorte que la jeune fille éprouve des difficultés d'apprentissage scolaire. Elle redouble son année scolaire à quelques reprises. De plus, elle n'aime pas l'école. Elle argumente souvent avec ses professeurs et elle est de moins en moins intéressée par les cours. À l'école, Mary n'a pas d'amis, elle s'isole des autres enfants. Consciente qu'elle doit effectuer des tâches ménagères ou protéger sa mère de son mari violent, l'enfant se dirige immédiatement vers la maison à sa sortie des classes : « *I wouldn't never hang around with friends, my mother always waited for me after my school so I was always like: "OK Mom, I will be there". I wouldn't play with friends outside.* » De l'âge de 11 ans à 12 ans, Mary fréquente l'école et elle occupe un emploi à temps partiel dans le domaine hôtelier au sein de sa communauté. Elle remet ses revenus d'emploi à sa mère afin de l'aider financièrement.

À l'âge de 13 ans, elle est abusée sexuellement par un aîné de la communauté alors qu'elle se trouve seule dans la résidence familiale. Traumatisée par cette expérience, Mary dévoile l'événement à sa mère. Celle-ci refuse de croire la version de sa fille. Face à la réaction de sa mère, Mary se referme sur elle et c'est à ce moment que la colère naît en elle : « *"You don't believe your daughter? Fine!" I started to close myself into that. That's where the anger comes from for me, you know. It's very hard for me to talk about that part of my life because I know my anger comes from there.* » À l'âge de 16 ans, Mary est violée par un homme qui vit dans la communauté. Elle devient enceinte. Se souvenant de la réaction qu'avait eue sa mère lors de sa première agression sexuelle, la participante décide de garder son secret pour elle. Elle dit à sa mère qu'elle part en vacances à Montréal. À son arrivée en ville, Mary se rend à l'hôpital pour se faire avorter. Après une semaine, elle retourne dans sa communauté.

C'est à 16 ans que Mary commence la consommation d'alcool et de drogues avec ses amis. L'un d'eux vole une bouteille d'alcool chez son père et organise une fête. Lors de cette soirée, la participante boit des spiritueux en grande quantité et elle est intoxiquée

pour la toute première fois. Dès ce moment, elle prend conscience que l'alcool a des effets contradictoires sur elle : « Since the first time, alcohol helped me to get out of my daily life but I felt also a lot of anger inside of me. I started also to take pot once in a while, it helped me to relax more. » Ses parents ignorent qu'elle consomme car, lorsqu'elle le fait, elle dort chez des amis.

C'est à 16 ans que Mary a sa première relation sexuelle consentante avec un garçon de sa communauté. Elle entretiendra une relation affective avec lui pendant trois ans. Elle qualifie de paisible cette relation. Son copain occupe un emploi dans le domaine de l'aviation tandis que Mary, elle, travaille dans le secteur de la santé et fréquente l'école à temps plein. Durant la semaine, elle vit chez ses parents et les fins de semaine elle habite chez son copain. À l'âge de 17 ans, Mary est enceinte de son premier enfant. Craignant la réaction de ses parents, elle décide de garder sa grossesse secrète. Au sixième mois de grossesse, ceux-ci s'aperçoivent de sa prise de poids et ils lui demandent si elle est enceinte. Mary leur avoue alors qu'elle attend un bébé et qu'elle désire garder l'enfant. Pendant sa grossesse, la participante cesse complètement sa consommation : « I never touched alcohol during all my pregnant, I didn't touch of anything. » Elle abandonne également ses études de deuxième secondaire, mais elle continue de travailler. Deux semaines après avoir fêté ses 18 ans, Mary se rend à Québec pour accoucher de son premier enfant. Quelques semaines plus tard, elle est de retour dans sa communauté. Elle se remet à travailler dans la vente au détail pour une durée de un an. C'est là qu'elle rencontre un ami qui lui offre de venir travailler pour lui dans le secteur de la restauration. Constatant que les conditions salariales sont meilleures, elle prend ce nouvel emploi, qu'elle conserve pendant deux ans. La mère de Mary s'occupe de l'enfant pendant que la participante travaille.

Un soir, la jeune femme fait la fête chez des amis et consomme beaucoup d'alcool et de marijuana. Après la soirée, elle retourne à pied à la maison. Des policiers la voient déambuler en état d'ivresse et l'interceptent. Mary résiste à son arrestation et veut rentrer chez elle. Elle tente de s'enfuir, les policiers la rattrapent et ils l'amènent au centre de dégrisement pour la nuit. Le lendemain matin, elle retourne chez elle. Au cours

de la même année, Mary a quelques contacts avec la police lorsqu'elle est en état d'ébriété. Chaque fois, la participante est amenée au centre de dégrisement pour y passer la nuit.

À l'âge de 20 ans, l'amant de Mary la quitte, car il doit aller travailler dans une autre province canadienne. Mary décide alors de partir vers une autre communauté inuite pour y suivre un cours de six mois dans le domaine des communications. Sa mère s'occupe de son enfant pendant son absence. Quelques jours après le début de ses cours, Mary rencontre un homme qui devient son amant. Influencée par son copain qui prend de l'alcool et du haschich, elle consomme de plus en plus. Deux mois après le début de cette relation, elle apprend qu'elle est enceinte de son deuxième enfant. Elle termine sa formation et décide de retourner dans sa communauté d'origine en compagnie de son amant. Avant de partir, elle communique avec ses parents pour leur dire qu'elle ramène son ami de cœur à la maison et elle leur apprend qu'elle est enceinte. La mère de Mary n'est pas d'accord avec l'idée qu'elle ait un autre enfant. La jeune femme rétorque qu'elle veut essayer une autre fois : « Well, she said: *"Oh dear! the first time didn't work out, it's not gonna work out this time also"*. I said: *"Oh Mom! let me give it a try" and that's when I started trying again.* » De retour dans sa communauté, Mary et son amoureux s'installent chez les parents de la participante. Elle reprend son travail dans le domaine de la santé pendant sa grossesse.

Un soir où elle revient du travail, Mary trouve son copain dans son lit avec une autre femme. Elle met immédiatement fin à la relation. Elle lui paye un billet d'avion pour qu'il retourne dans sa communauté. La jeune femme donne naissance à son enfant à Montréal. En raison de l'infidélité de son ex-conjoint, Mary ne désire plus cet enfant. La journée avant son accouchement, elle appelle sa sœur dans sa communauté et elle lui demande si elle veut l'adopter. La sœur de la participante accepte :

I wanted to give it to my sister because I didn't want that baby. My boyfriend cheated me and I felt like no I don't want that baby. I gave it to her because she wanted a baby and she couldn't make one for her. I felt like I didn't want to take care of her because I've been abandoned, the father treated me very badly, that's how I felt.

À l'âge de 21 ans, Mary décide d'aller vivre à Montréal. Elle fait d'abord adopter par sa mère son premier enfant maintenant âgé de 4 ans. Lorsqu'elle arrive à Montréal, Elle s'installe temporairement chez des amis inuits. Deux semaines passent et elle déniché un emploi auprès d'une ressource communautaire et elle emménage dans un appartement d'une pièce et demie où elle vit seule. Elle fréquente les bars du centre-ville et elle se remet à boire en compagnie de ses amis. Lors d'une soirée où ses amies avaient loué une chambre d'hôtel pour faire la fête, Mary rencontre un homme inuit avec qui elle entretiendra une relation d'une durée de quatre ans. Six mois après le début de cette relation, Mary est enceinte. Bien que son conjoint soit enthousiaste, elle décide tout de même de se faire avorter : « I said: *"No, I can't have that baby now"*. So I got an abortion in Montréal, my second abortion. »

À l'âge de 24 ans, Mary attend un autre enfant. Durant sa grossesse, elle travaille pour deux employeurs. Un matin où elle est au travail, elle ressent une douleur à l'abdomen. Elle perd beaucoup de sang. Des collègues appellent une ambulance. À l'arrivée des ambulanciers, ces derniers constatent la mort de l'enfant. Mary est transférée à l'hôpital pour recevoir du sang. À sa sortie, la participante quitte un de ses deux emplois, car elle se sent trop fatiguée. Au cours de la même année, Mary est enceinte de nouveau. Cette fois, la participante se considère prête à avoir un autre enfant et elle cesse toute consommation d'alcool et de drogues. Jusqu'au septième mois de sa grossesse, Mary travaille pour une ressource inuite située à Montréal. Elle accouche dans cette ville alors qu'elle est âgée de 24 ans. Le couple emménage ensemble à Montréal dans une maison : « It was a very nice house, we had everything together, we had a basement and the main floor and a garage for ourself. » Mary accepte de travailler à temps partiel pour s'occuper de son enfant à la maison.

Afin de célébrer cette naissance, la participante organise une grande fête chez elle. Durant la soirée, elle voit ses amis et son conjoint consommer de la cocaïne. Ignorant ce que les convives consomment, elle demande à une amie de lui faire essayer : « *That night I put myself into shit for a couple of years. I didn't know nothing about cocaine.* » À partir de ce moment, Mary se met également à boire de plus en plus. Les conditions de

vie conjugales se détériorent peu à peu. Lorsqu'il est intoxiqué, son conjoint la violence: « He always hit me when he was on cocaine. He became totally crazy when he was taking drugs. » Un soir, alors que le couple consomme à la maison, le conjoint accuse la participante de le tromper avec un autre homme. Hors de lui, il la frappe au visage et Mary tombe par terre. Elle perd plusieurs dents. Elle appelle la police et accuse son conjoint de voies de fait. Maintenant âgée de 28 ans, elle met fin à sa relation avec cet homme. Elle appelle une de ses amies pour qu'elle vienne l'aider à déménager. Elle loue un appartement d'une pièce et demie où elle vit seule avec son enfant pendant un an. Elle convainc son employeur de la prendre à temps plein. Pendant qu'elle travaille, une amie s'occupe de l'enfant. Elle continue à consommer de la cocaïne et de l'alcool, mais de manière moins intensive.

La mère de la participante fait une chute et elle se retrouve soudainement dans le coma. Elle est transférée à Montréal pour obtenir des soins plus spécialisés. Le père de Mary accompagne sa mère. Alors que toute la famille est mise au courant de la situation, le père n'avise pas Mary. Ce sont des amis rencontrés dans un bar qui lui apprennent la nouvelle. Incrédule, elle se rend dans un autre bar où elle aperçoit son père au comptoir. Il confirme les dires de ses amis. Contrariée, Mary le frappe au visage : « I was pissed off of him because nobody told me that my mom was in a coma. I got so angry at him. I beat him at the bar 'cause he hided it from me. » Après l'incident, Mary va visiter sa mère. Une heure plus tard, la participante revient au bar et elle frappe de nouveau son père. Le dirigeant du bar fait appel aux policiers, qui arrêtent Mary et l'amènent au poste de police. Le père porte plainte contre sa fille et celle-ci est accusée de voies de fait. Mary recourt à un avocat de l'aide juridique pour assurer sa défense. Le juge la condamne à purger 30 jours de détention. Elle sera finalement incarcérée pendant 10 jours à Montréal.

C'est donc à 28 ans que la trajectoire carcérale de Mary débute. Entre 33 ans et 36 ans, elle connaît quatre sentences d'incarcération au Québec. À l'exception d'une seule fois où elle est accusée de trafic de drogues, les délits sont en relation avec sa situation conjugale. Alors qu'elle est en état d'intoxication, des disputes surviennent et Mary

commet des voies de fait à l'endroit de ses conjoints. Les sentences d'incarcération varient de deux semaines à cinq mois. Entre ces périodes, la participante s'inscrit à quelques formations scolaires. Au moment de la dernière entrevue, elle ne travaillait plus depuis un an et elle vivait de prestations d'aide sociale. Son projet était d'aller vivre chez une amie en région rurale, car elle n'était plus en mesure d'assumer seule le coût d'un appartement. Mary n'était pas sous mandat d'arrestation, mais une de ses causes pour voies de fait demeurait en suspens.

Le récit de Sarah

Afin de constituer la trajectoire de vie de Sarah, nous avons réalisé quatre entrevues d'une durée approximative de deux heures chacune. C'est une femme autochtone que nous avons rencontrée au sein d'une ressource d'aide et de soutien à Montréal qui nous a présenté la participante. Au cours des entretiens, Sarah s'est exprimée avec beaucoup de facilité et d'émotion. Elle s'est montrée ouverte. C'était la première fois qu'elle participait à une étude traitant du vécu des femmes autochtones. La participante a toujours voulu écrire un livre sur sa vie. Elle conserve les pages qu'elle a déjà écrites afin qu'un jour elle puisse réaliser son projet.

Sarah est une femme amérindienne âgée de 45 ans. Elle est née en forêt grâce à l'aide de sa grand-mère qui a servi de sage-femme. Sarah est l'aînée d'une famille composée de sept enfants. Ses parents sont tous deux d'origine autochtone, mais de nations différentes. Son père décède lors d'un accident de motoneige alors que sa mère est enceinte de Sarah. Celle-ci est couturière et elle prend soin des enfants à la maison. La mère consomme de l'alcool lors des rassemblements familiaux. Dans ces moments, les membres de la famille élargie boivent beaucoup d'alcool et de violentes querelles éclatent. Sarah s'enfuit alors avec les enfants pour éviter que ces derniers soient témoins de telles scènes : « J'essayais de me sauver avec les enfants pour pas qu'ils voient ça. Des fois je les embarquais dans un petit canoë et je m'en allais avec eux autres. »

Autour de 6 ans, Sarah entre dans une école primaire au sein de sa communauté. Dès les premières années, elle n'aime pas l'école, car elle reçoit des punitions physiques de la part des enseignants : « J'aimais pas l'école, j'aimais pas les maîtresses, je mangeais toujours des coups de règles sur les doigts pis sur les mains avec eux autres. » Sarah ne réussit pas bien à l'école; au primaire, elle redouble deux fois une classe.

À l'âge de 9 ans, Sarah est agressée sexuellement par un oncle chez qui il lui arrive d'aller passer du temps pour assister sa tante dans les tâches ménagères. Elle parle de la situation à sa tante, qui réprimande son mari. Les agressions s'arrêtent instantanément.

Durant son enfance, Sarah garde fréquemment les enfants de ses tantes pendant que celles-ci vont boire avec d'autres membres de la famille. Les tantes se chicanent alors entre elles pour avoir la participante à la maison. Très tôt, Sarah se retrouve responsable de ses cousins et cousines et s'acquitte des tâches ménagères de certains des membres de la famille : « Mes tantes se chicanaient pour m'avoir pendant que ça buvait. Elles voulaient toutes m'avoir pour faire du ménage et garder leurs enfants. J'ai été une maman très jeune, moi. »

Sarah garde de bons souvenirs de cette époque. Au cours de ses séjours chez ses tantes, elle apprend beaucoup sur les tâches ménagères et on lui enseigne comment faire la cuisine. Lorsqu'elle n'est pas chez ses tantes, elle manque fréquemment l'école pour aller jouer avec ses amis dans les bois. Le directeur de son école en avise les agents des Services sociaux. Un travailleur social communique avec la mère pour lui dire que si la fréquentation scolaire de Sarah ne s'améliore pas, ils devront la placer. Malgré cet avertissement, la jeune fille continue à faire l'école buissonnière.

À l'âge de 10 ans, la mère de la participante est hospitalisée en raison d'une maladie. La grand-mère de Sarah s'occupe d'elle et de ses frères et sœurs. Après quelques mois, la grand-mère tombe également malade et elle n'est plus en mesure de s'occuper des enfants. Sarah fréquente de moins en moins l'école durant cette période. Les travailleurs sociaux de la communauté décident de la placer pendant un an dans une famille

d'accueil dans une autre communauté autochtone. En famille d'accueil, Sarah fréquente l'école de façon irrégulière. Quand elle en a l'occasion, elle s'enfuit avec des amis pour aller jouer.

Sarah rencontre son premier amoureux par l'intermédiaire d'une amie. Cette relation ne dure que quelques mois. Au cours de son placement dans une famille d'accueil, Sarah est agressée sexuellement par le fils de la femme où elle vit. La participante menace le garçon de le dénoncer et il cesse ses attouchements. Durant ce placement, Sarah n'est pas en contact avec sa famille. Elle s'ennuie beaucoup de sa mère, mais il lui est défendu de communiquer avec les membres de sa famille.

À l'âge de 11 ans, Sarah retourne vivre chez sa mère et elle poursuit sa sixième année. Ensuite, étant donné qu'il n'y a pas d'école secondaire dans sa communauté, on l'envoie dans une autre communauté amérindienne pendant un an et demi pour y fréquenter un pensionnat. Durant la période estivale, elle retourne vivre auprès de sa famille. N'aimant pas être éloignée de celle-ci, elle quitte l'école au milieu du deuxième secondaire et elle revient à la maison à l'âge de 13 ans.

Sarah se met à errer de plus en plus avec ses amis au sein de différentes communautés pour rencontrer des garçons et fumer des cigarettes. À l'âge de 14 ans, elle fait la connaissance d'un garçon d'origine amérindienne, âgé de 18 ans, avec qui elle entretiendra une relation amoureuse. Après quelques mois de fréquentation, l'amoureux devient de plus en plus jaloux et il empêche Sarah de fréquenter certains de ses amis. À 15 ans, elle commence la consommation de Nafta avec les amis de son copain. Après quelques jours seulement, Sarah se met à en prendre quotidiennement. Lorsque ses amis ne peuvent pas lui fournir de Nafta, la participante et son amoureux volent du gaz dans les résidences privées. Un jour où elle est très intoxiquée par le Nafta en compagnie d'amis, elle a des hallucinations qui durent plusieurs minutes. Apeurée, elle met fin à sa consommation après un an : « Une fois j'étais en train de renifler pis j'en ai trop fait, je pense, je voyais tout ce qu'il y avait dans l'univers. C'était tellement beau, là, mais j'ai

eu peur beaucoup, fait que j'ai arrêté parce que j'avais trop de visions là-dessus, moi. »
Le copain de Sarah, quant à lui, décide de continuer sa consommation.

Au moment où Sarah est âgée de 16 ans, la relation amoureuse se détériore. Un soir qu'elle garde les enfants de sa tante, son copain lui demande de partir avec lui. Devant le refus de Sarah, le copain lui enfonce un clou dans la tête et devient de plus en plus agressif. Elle prévient une de ses tantes de la situation et cette dernière vient sortir l'amoureux de la maison afin de protéger Sarah. La jeune femme met fin à sa relation avec ce garçon. Refusant la rupture amoureuse, le copain lui écrit des lettres d'excuses qu'il fait parvenir à Sarah par son petit frère. Quelques jours plus tard, elle succombe aux avances de son amoureux et reprend la relation avec lui.

Malgré les remords qu'exprime le conjoint, la violence conjugale reprend après quelque temps. Un soir où le couple se trouve dans un bar, un homme d'origine québécoise tente de séduire la participante. Le conjoint est jaloux et il donne des coups de pied à Sarah sous la table. Il se lève et se rend aux toilettes. Pendant ce temps, l'homme qui se trouve au comptoir vient voir Sarah pour lui dire qu'il la trouve belle. Elle lui demande de partir, car elle n'a pas envie d'avoir de problèmes avec son conjoint. Voyant que son amie parle avec un homme, son conjoint demande à Sarah de l'accompagner dehors, où il la violente : « Il m'a crissé un bon coup de poing dans la face, j'ai rentré droite dans le mur pis je me suis mise à crier. » Entendant les cris de Sarah, l'homme du bar sort avec ses amis et une violente bagarre éclate. Elle se sauve et trouve refuge sous les escaliers d'un immeuble. Quelques minutes plus tard, elle va marcher dans un parc. L'homme du bar va à sa rencontre. Après plusieurs heures de discussion, Sarah décide de quitter son copain et de partir vivre avec cet homme dans un chalet. Elle a alors 17 ans. Deux mois après le début de cette relation affective, Sarah est enceinte de son premier enfant. À cinq mois de grossesse, l'amant de Sarah meurt dans un accident de motoneige. Sa mère avait vécu la même chose : « La même chose que ma mère pis mon père, il est mort de la même façon. Moi pis ma mère, là-dessus, on a eu la même vie. » Sarah retourne vivre dans sa communauté d'origine avec sa mère.

De retour dans sa communauté, l'ex-conjoint de Sarah réapparaît et lui demande de reprendre la relation avec elle. Sarah lui annonce qu'elle est enceinte de l'autre homme. Son ex-conjoint dit accepter cette situation et qu'il aimera cet enfant comme si c'était le sien. Cela convient à Sarah. À l'âge de 17 ans, elle accouche de son premier enfant. Le couple va vivre dans une maison-chalet prêtée par les parents du conjoint. Les conditions y sont précaires : la résidence n'est pas munie d'équipements pour recevoir l'eau potable et l'électricité. Après quelques mois de concubinage, le conjoint redevient jaloux et possessif et il se remet à violenter de plus en plus la participante. Il l'enferme dans la maison pour l'empêcher de sortir. À 18 ans, Sarah l'épouse et elle est enceinte de son deuxième enfant. Durant la grossesse, le conjoint flirte avec d'autres femmes et il violente fréquemment la participante lorsqu'il est intoxiqué. Sarah refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui, car elle craint de contracter des maladies transmissibles sexuellement. Son conjoint la force : « Il me violait pour que je couche avec lui. Je ne voulais rien savoir, j'avais peur d'attraper des bibittes avec lui. » Malgré la violence physique dont elle est victime, Sarah accouche de son deuxième enfant à l'âge de 18 ans. La mère de Sarah vient fréquemment à la maison pour s'occuper de la participante et du petit.

Un an plus tard, Sarah est de nouveau enceinte. Son conjoint continue de la violenter physiquement et sexuellement. Elle accouche à l'âge de 19 ans de son troisième enfant. Elle reprend ensuite sa consommation d'alcool. Celle-ci lui permet d'endormir la douleur des coups qu'elle reçoit : « C'est après mon troisième que là j'ai commencé à boire pour ne pas sentir les coups qu'il me donnait. Je ne sais pas pourquoi je ne suis pas morte avec tout ce qu'il m'a fait, lui. »

Après cette naissance, son conjoint cesse de travailler dans le domaine de la foresterie en raison de sa consommation d'alcool. Le couple est prestataire de l'aide sociale. Sarah n'a jamais travaillé : « J'ai jamais travaillé, moi. Ben j'aidais juste pour embarquer le bûchage, là, mais j'ai jamais travaillé. Je m'occupais de mes enfants pis mon mari ne voulait pas que je travaille de toute façon. » Un jour, Sarah décide de faire du bénévolat auprès des personnes âgées. Après quelques semaines seulement, elle abandonne, car

son conjoint ne veut plus qu'elle sorte de la résidence familiale. La violence conjugale se poursuit et le conjoint se met également à violenter les enfants.

À l'âge de 21 ans, Sarah attend son quatrième enfant. Pendant sa grossesse, son conjoint continue de la violenter physiquement. Lors d'une forte dispute, il frappe Sarah au ventre. À six mois de grossesse, elle accouche d'un enfant prématuré. Les médecins découvrent que le liquide amniotique s'était répandu dans le ventre de la mère au cours de sa grossesse. L'enfant est hospitalisé pendant un an : « Mon mari m'a pété mon liquide dans le ventre quand j'étais enceinte pis ç'a tout été sur le bébé, ça lui a brûlé la peau ben raide. Elle est restée pendant un an dans un incubateur, elle avait la peau toute sèche. » Après un an, l'enfant rentre à la maison et Sarah essaie tant bien que mal de s'occuper de sa peau.

Un jour, la participante se rend chez la grand-mère de son conjoint pour aller consommer de l'alcool. À cette occasion, la grand-mère l'informe d'une recette à base de beurre pour soulager la peau brûlée de son enfant. Ayant consommé de l'alcool, Sarah ne saisit pas correctement les indications. Une fois à la maison, elle applique du beurre chaud sur la peau de son bébé. La voisine entend pleurer l'enfant et signale la situation à la DPJ. Une infirmière et une travailleuse sociale arrivent au domicile et on accuse Sarah de maltraiter son enfant. On le retire du milieu familial et on la place dans une famille d'accueil d'origine autochtone. Sarah ignore où est son enfant : « Je ne savais pas où ils l'avaient placée, où elle était, ils voulaient me la cacher. Ils l'ont fait rebaptiser pis ils lui ont donné un autre nom. Elle avait plus le nom de mon mari. » Quelques mois plus tard, Sarah reçoit les documents d'adoption de sa fille. Pour le bien de celle-ci, elle consent à signer les formulaires.

La participante est toujours victime de violence de la part de son conjoint. Pour avoir plus d'argent, il l'oblige à avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes pendant qu'il observe. Il arrive que son conjoint la violente sexuellement :

Mon mari vendait mon corps à d'autres hommes, il recevait de l'argent pour ça. Quand je refusais, il me battait. Il était là quand je faisais l'amour avec les

hommes, il me faisait l'amour après pis il me tirait les poils du pubis pis il me disait : « Tu aimes ça, hein ? »

À l'âge de 24 ans, elle attend son cinquième enfant. Durant sa grossesse, son conjoint la violente. Après un accouchement difficile, elle revient à la maison. Son mari lui dit que cet enfant n'est pas de lui. Sarah rétorque que c'est lui qui a l'habitude de flirter ailleurs et pas elle. Furieux, il s'empare du nouveau-né et le jette par terre. La sœur de Sarah, présente à ce moment, prend le bébé pendant que le couple se querelle. L'homme frappe Sarah à l'oreille et lui casse des côtes. Elle est transportée à l'hôpital, où elle affirme au personnel qu'elle a fait une chute sur le balcon. La participante ne dénonce pas la violence dont elle est victime, car elle a peur que son conjoint la tue avec ses enfants. Cette violence s'intensifie sous toutes ses formes. Les voisins dénoncent finalement la violence conjugale dont les enfants sont témoins. Le lendemain, des travailleurs sociaux se présentent au domicile familial et on décide de placer les quatre enfants dans des familles d'accueil d'origine autochtone.

Une fois les enfants placés, le conjoint s'installe dans sa ville natale pour être plus près de sa famille. Sarah est forcée de l'accompagner là-bas pendant près de trois ans. Le couple demande des prestations d'aide sociale et il loue un appartement de quatre pièces et demie. Même si Sarah a quitté sa communauté, l'aide sociale continue à lui verser des prestations chez sa sœur qui réside là-bas. Son beau-frère encaisse les chèques de Sarah pendant son absence. Sarah ne sait rien de cette situation et le couple reçoit de l'aide sociale là où il vit. Durant cette période, la violence conjugale diminue, car les membres de la famille du conjoint sont souvent au domicile du couple.

Un jour son conjoint décide qu'ils retournent vivre dans la communauté natale de Sarah. Le couple reprend sa maison-chalet. Près de deux ans après, la participante reçoit des avis légaux et on l'accuse d'avoir fraudé l'aide sociale pendant près de trois ans; elle doit rembourser l'ensemble des prestations d'ici 30 jours. C'est à ce moment qu'elle apprend les agissements de son beau-frère. Considérant qu'elle n'est nullement responsable de cette fraude, Sarah ne s'occupe pas du dossier. N'ayant toujours pas remboursé la dette après 30 jours, elle reçoit un avis la sommant de comparaître devant

la cour. Son conjoint lui dit de prendre la responsabilité pour son frère. Sarah ne se présente pas en cour le jour de son audience. Le lendemain, les policiers procèdent à son arrestation et l'amènent devant le tribunal. Sarah est représentée par un avocat de l'aide juridique qui pratique dans sa communauté. Le juge ordonne à Sarah de purger quatre mois de détention dans une prison pour femmes. Étant donné qu'il s'agit de sa première sentence d'incarcération, elle est libérée après un mois. Cette première incarcération survient au moment où Sarah est âgée de 30 ans. Par la suite, la participante intensifie de plus en plus sa consommation d'alcool. Intoxiquée, elle devient violente et agressive.

Le parcours carcéral de Sarah débute sur le tard. Entre l'âge de 30 ans et de 40 ans, elle connaît six incarcérations pour des délits de voies de fait sur des agents de la paix et des bris de conditions. Les délits surviennent lorsque la participante est intoxiquée par l'alcool. Entre 41 ans et 45 ans, Sarah est incarcérée à sept reprises. Les délits dont on la reconnaît coupable sont liés à des bris de conditions et à des voies de fait à l'égard des agents de la paix, à l'exception de deux occasions, où Sarah est incarcérée pour des vols qualifiés. Ces délits ont également été commis alors que la participante était sous l'influence de l'alcool. En 15 ans, Sarah a purgé 13 sentences d'emprisonnement dans des établissements de détention pour femmes du Québec. Les sentences varient de huit jours à huit mois.

Conclusion

La description des parcours de vie précarcérale des participantes permet de constater la précarité dans laquelle celles-ci se retrouvent. La majorité évolue dans des milieux familiaux où un seul des deux parents occupe un emploi dans le secteur tertiaire ou encore ouvrier. La précarité financière est une condition d'existence que plusieurs femmes maintiennent ou reproduisent à l'âge adulte. En effet, trois femmes seulement vont occuper (temporairement) des emplois rémunérés. Les autres participantes ont recours aux prestations d'aide sociale ou comptent sur l'aide financière des conjoints ou sur des sources de revenus illicites (vente de drogues, prostitution, danse). Comme en témoignent les récits de vie, la précarité socioéconomique est conditionnée par l'interaction et l'interdépendance de plusieurs facteurs dont la sous-scolarisation, la forte

mobilité résidentielle, la violence conjugale et la surconsommation de drogues et d'alcool.

Bien que les conditions de vie générale de départ de certaines participantes autochtones soient moins précaires que d'autres, il n'en demeure pas moins que la majorité provient de milieux de vie fragilisés les préparant peu à leur intégration dans les différentes sphères normatives (école et travail notamment).

Les parcours de vie précarcérale permettent également de faire certains commentaires quant à l'urbanisation des femmes autochtones. Comme en témoignent les récits de vie, seules trois participantes autochtones (Carry, Laura et Lucy) ont connu des contacts avec le milieu urbain au cours de leur cheminement précarcéral. L'insertion dans un milieu urbain est souvent motivée par l'invisibilité et les sources de subsistance que celui-ci procure. En effet, les femmes autochtones ayant été en contact avec le milieu urbain sont les seules participantes à avoir connu des expériences de prostitution, de danse et de mendicité au cours de leur parcours précarcéral. Outre l'insertion dans des réseaux spécifiques, l'urbanisation des femmes autochtones conduit également à un changement important au sein du réseau relationnel. En fait, on constate que la plupart des acteurs familiaux (familles biologiques et familles élargies) perdent de leur importance auprès des femmes autochtones urbanisées. Ce rétrécissement du réseau familial a pour effet d'entraîner une perte considérable de ressources humaines et d'aide dans la vie des femmes autochtones. Se faisant, les femmes autochtones insérées en milieu urbain développent progressivement un réseau relationnel qui se construit peu à peu au gré de rencontres fortuites et accidentelles. Les caractéristiques de ce réseau relationnel font en sorte que les femmes autochtones résidant en milieu urbain sont maintenues dans une filière d'acteurs insérés dans des activités souvent illicites qui contribuent non seulement à les maintenir dans des conditions de vie précaires mais aussi à les rendre particulièrement vulnérables à la criminalisation et à la judiciarisation de leur mode de vie.

Le cheminement précarcéral témoigne aussi des différents placements formels et informels que connaissent les femmes autochtones. À l'exception d'une seule participante autochtone, toutes les femmes autochtones ont connu des placements institutionnels au cours de leur parcours précarcéral. La majorité des placements s'inscrit dans un registre protectionnel (deux participantes autochtones ont connu des placements institutionnels pour des raisons de conduites criminalisées). Bien que les placements institutionnels neutralisent temporairement des conditions de vie problématiques qui prévalent dans les milieux familiaux, certains placements engendrent des conséquences négatives dans la vie de certaines femmes autochtones. C'est le cas notamment de certaines femmes autochtones victimes d'abus sexuels. Les milieux institutionnels ne sont donc pas toujours en mesure de fournir une protection adéquate. Par ailleurs, en dépit de la neutralisation qu'ils permettent d'offrir temporairement, les placements contribuent à générer d'autres problèmes. En effet, les récits des certaines participantes autochtones montrent que les placements institutionnels renforcent les ruptures familiales et la mobilité de certaines femmes autochtones. De telles difficultés ne favorisent donc pas l'enracinement et l'intégration des femmes autochtones au sein de certaines sphères de vie. Les placements institutionnels (formels et informels) jouent donc un rôle ambivalent dans le parcours de vie précarcérale des femmes autochtones. Alors que, d'un côté, on veut protéger les femmes autochtones en les retirant de leur milieu de vie, d'un autre côté, on participe au maintien ou à la création de nouveaux problèmes.

À partir de l'ensemble de ces constats, il importe maintenant de voir s'il est possible de dégager des constances et des points de recoupement. Pour ce faire, il convient d'analyser plus finement les principales sphères de vie des femmes autochtones.